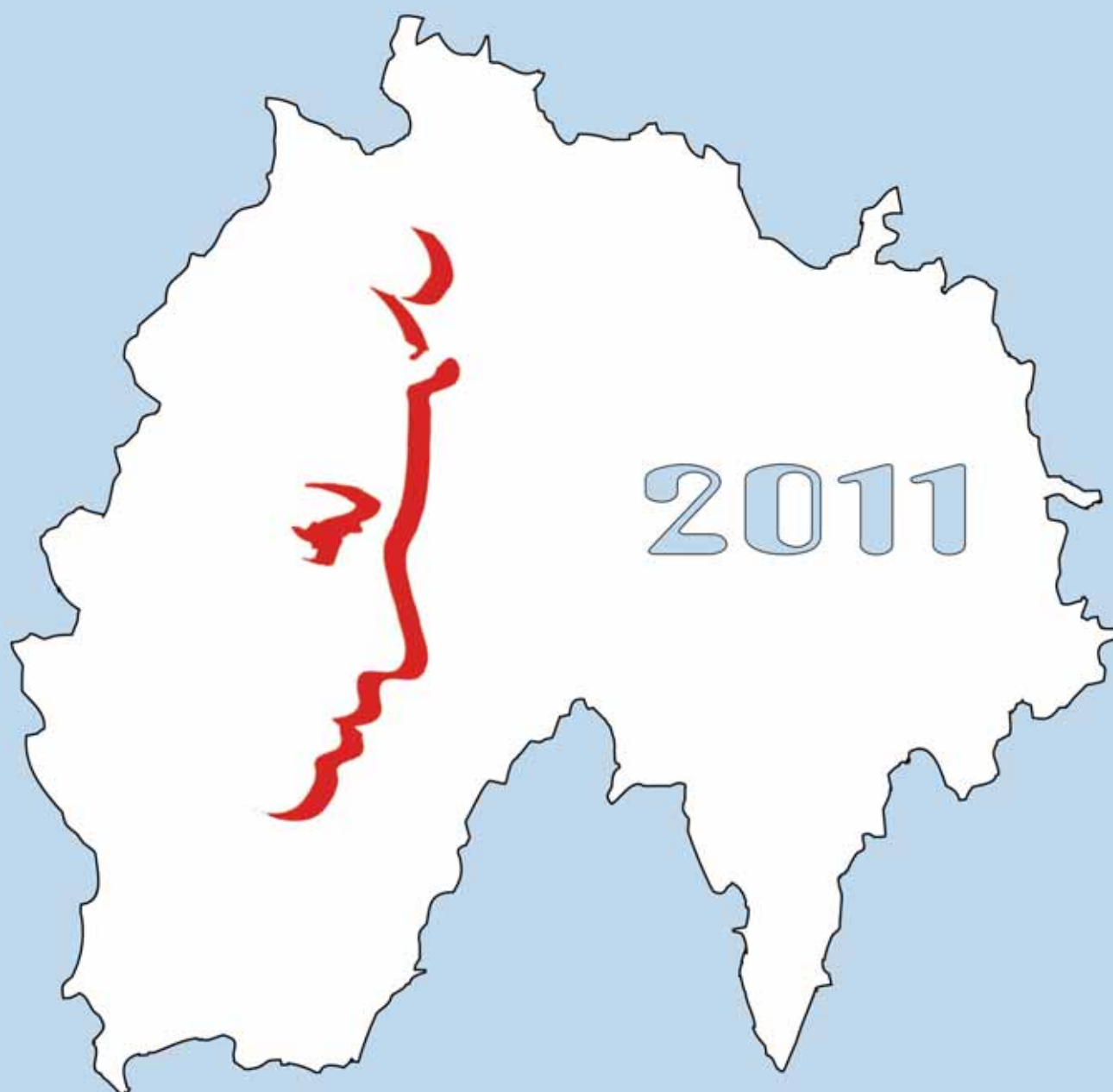




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU CANTAL

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE CANTAL pour 2011



Établi conformément aux termes de l'article L3121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité des services de l'État dans le Cantal a pour objectif d'exposer l'essentiel de leurs missions en 2011 et les perspectives pour 2012. Il appartient au représentant de l'État de le présenter, chaque année, au Conseil général.

Le mot du Préfet du Cantal



Exercice convenu certes mais utile, la présentation du rapport d'activité des services de l'État devant l'assemblée départementale constitue le moment privilégié où est restituée l'action des services de l'État. En 2011, l'action publique s'est concentrée sur l'engagement en faveur de la sécurité, entendue lato sensu, le soutien à l'emploi et au développement économique, l'appui à l'agriculture et la recherche d'un développement équilibré et mieux structuré du territoire. Tel est l'objet du rapport qui suit où sont présentées les grandes lignes de l'action de l'État.

Aujourd'hui, les attentes que les Cantaliens, à l'instar de celles de l'ensemble des Français, expriment vis-à-vis de l'État sont fortes. Il nous faut répondre, de la manière la plus déterminée, au besoin de sécurité, à la nécessité de travailler au développement équilibré du territoire. Il est impératif également de mettre en œuvre et d'animer un service public efficace, cohérent, et disons-le sans détour, économe. Tel est l'esprit dans lequel les services de l'État dans le Cantal vont travailler dans le cadre fixé par le Président de la République et le Premier ministre.

Des dossiers structurants sont devant nous comme, par exemple, la préparation de la révision des programmes européens, la poursuite de la valorisation des produits AOP, la recherche d'une meilleure gouvernance de l'eau et de l'assainissement, la poursuite du plan de modernisation des infrastructures, etc ...

Je sais pouvoir compter sur l'engagement des fonctionnaires de l'État et des militaires de la gendarmerie que je tiens à féliciter collectivement et individuellement pour la qualité du travail accompli.

Ma gratitude va aussi aux élus et aux fonctionnaires du Département pour la qualité du partenariat noué avec l'État territorial.


Marc-René BAYLE

SOMMAIRE

- ▶ **Sécurité publique et protection des consommateurs** p. 5 à 13
- ▶ **Préservation de la cohésion sociale** p. 14 à 21
- ▶ **Développement économique et emploi** p. 22 à 26
- ▶ **Soutien à l'agriculture** p. 27 à 32
- ▶ **Aménagement du territoire** p. 33 à 41
- ▶ **Environnement et prévention des risques** p. 42 à 49
- ▶ **Éducation et culture** p. 50 à 53
- ▶ **Accompagnement et conseil aux collectivités territoriales** p. 54 à 57
- ▶ **Modernisation de la gestion des politiques publiques** p. 58 à 61

ANNEXES

Poids financier de l'État dans le Cantal.....	p. 63 à 66
Glossaire.....	p. 67 à 73

Lutter contre la délinquance

L'action des services de l'État en matière de sécurité publique est coordonnée par l'état-major départemental de sécurité, formation spécialisée du comité départemental de sécurité, qui s'est réunie à sept reprises en 2011, autour du Préfet et du Procureur de la République.

Il assure le pilotage et le suivi des orientations du plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes élaboré en début d'année 2010 (période 2010-2012) et des différents plans d'actions menés par les services de l'État en matière de lutte contre la délinquance.

Le suivi de la délinquance

Délinquance générale :

Avec **3 052** faits constatés par l'ensemble des services de police et de gendarmerie du département, l'année 2011 voit une légère hausse de la délinquance dans le Cantal après huit années de baisse. La variation globale de la criminalité dans le Cantal est de + **2,59 %** sur un an, soit **77** faits constatés de plus.

Depuis 2011, de nouveaux indicateurs de suivi ont été mis en place pour mesurer l'activité des services et la délinquance.

Les forces de police et de gendarmerie ont élucidé **1 697** infractions, soit **55,60 %** du total des faits constatés, contre 49,31 % en 2010.

La moyenne nationale s'établit à **38,62 %** en 2011.

Ces indicateurs témoignent de l'engagement des policiers et des militaires de la gendarmerie au service de la sécurité des Cantaliens.

Les indicateurs permanents :

Ce sont les grands indicateurs de faits criminels et délictueux, tels que définis par l'Observatoire National de la délinquance et des réponses pénales, qui permettent une présentation fine et détaillée de l'évolution de la délinquance.

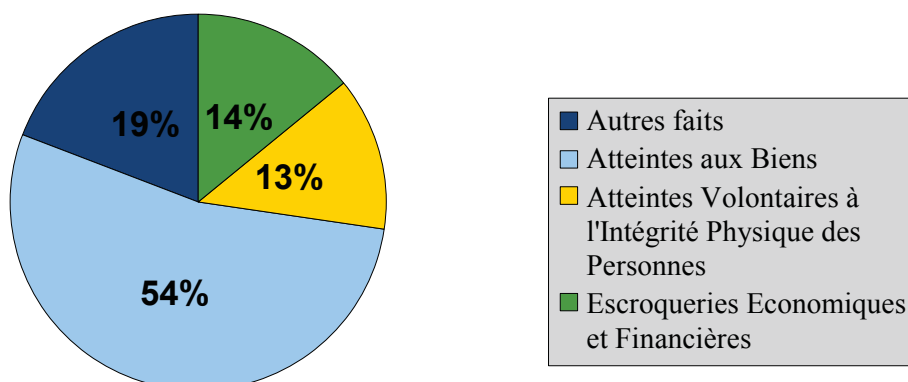
Indicateurs permanents	A.A.B.	E.I.E.F.	A.V.I.P.
nombre de faits	1617	425	400
évolution 2010/2011	-1,74%	34,49%	-0,74%
taux départemental pour 1 000 habitants	2,69	2,86	2,69
taux national pour 1 000 habitants	7,43	5,56	7,43
classement	95ème / 96	95ème / 96	95ème / 96

A.A.B. : atteintes aux biens

E.I.E.F. : escroqueries infractions économiques et financières

A.V.I.P. : atteintes volontaires à l'intégrité des personnes

Répartition des faits de délinquance - 2011



La lutte contre les cambriolages renforcée:

Face à la forte recrudescence des cambriolages dans les locaux industriels et commerciaux, observée en 2010, le préfet du Cantal a arrêté un plan départemental d'action de lutte contre les cambriolages, le 15 février 2011, afin d'adapter les moyens humains (référents sûreté), d'optimiser les pratiques de la police technique et scientifique, les modes d'intervention,....

En 2011, cet indicateur connaît une amélioration avec une diminution de **- 2,51 %** des cambriolages (272 faits en 2011).

Les référents sûreté ont participé à des réunions de sensibilisation avec les commerçants, les entreprises, et ont réalisé des audits de sûreté (entreprises, installations classées, bâtiments préfectoraux,...).

Améliorer la sécurité routière

Les indicateurs dans le Cantal pour l'année 2011 présentent une situation défavorable au regard de la mortalité routière.

Accidentologie de l'année 2011 :

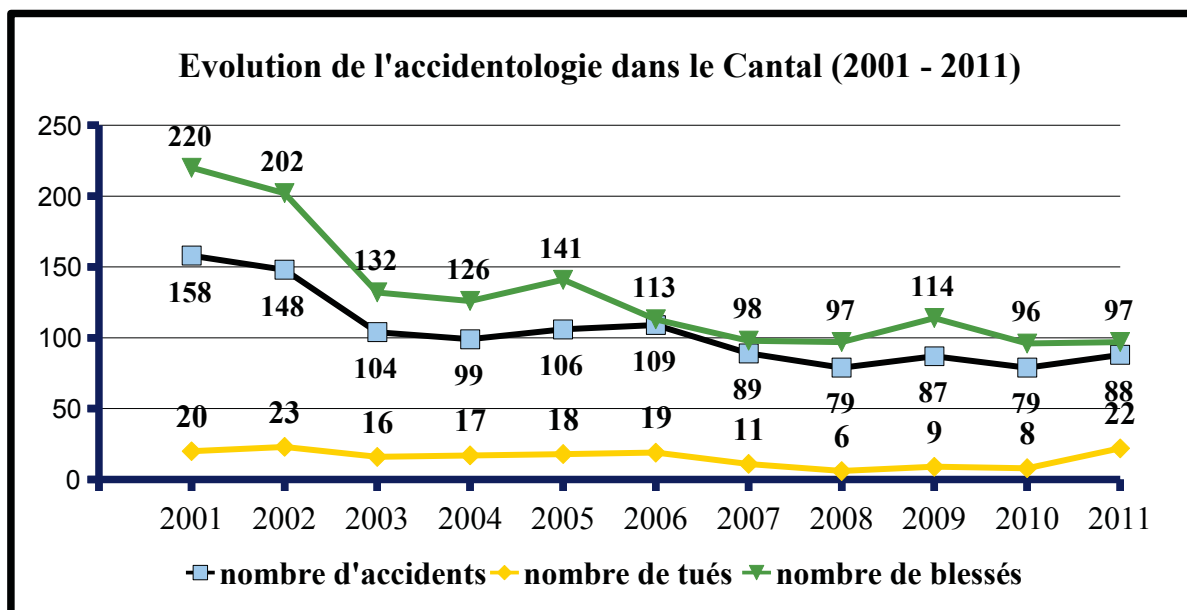
- 88 accidents (79 en 2010)
- 22 tués (8 en 2010)
- 97 blessés (96 en 2010)

Évolution des contrôles 2010/2011 :

- + 75 % dépistages alcool positifs
- + 44 % excès de vitesse
- + 22 % infractions feux rouges



Sécurité publique et protection des consommateurs



Si on prend l'année 2002 en point de comparaison par rapport à 2011, avec un nombre de tués très similaire (23 contre 22 en 2011), il faut souligner l'atypisme du bilan de l'année écoulée qui compte 88 accidents et 97 blessés, soit 60 accidents de moins (148 en 2002) et 105 blessés de moins (202 en 2002) et confirme la sur-mortalité observée en 2011.

La lutte contre l'insécurité routière en 2011 dans le Cantal s'est traduite par :

1) La mise en œuvre du plan annuel de contrôles routiers (objectifs et résultats) :

	Objectif 2011	Résultat
Nombre de blessés	< 100	97
Vitesse :		
- nombre opérations de contrôle	+ 10 %	+ 27 %
- nouveaux radars fixes	+ 2	+ 4
Alcool-steps : nombre opérations de contrôle	+10 %	+ 0,6 %
Part des deux-roues motorisés dans les accidents	≤ 30 %	26 %
Part des piétons dans les accidents	≤ 20 %	16 %

2) 4 nouvelles cabines-radars de contrôle de la vitesse ont été implantées, portant à 13 leur nombre total dans le département.

3) 25 sites d'implantation de radars dits pédagogiques ont été validés en 2011.

Sécurité publique et protection des consommateurs

4) Plan départemental d'actions de sécurité routière : **24 actions de prévention** ont été portées par l'État, les collectivités territoriales ou les associations, avec un engagement budgétaire de 72 500 €.

5) Accès au permis de conduire :

En 2011, 8 241 candidats ont été présentés à l'examen du permis de conduire, pour 7 904 en 2010, soit **une augmentation de 4 %**.

Le délai d'attente entre la première présentation à l'examen et la seconde est de **54 jours dans le Cantal** (moyenne nationale = 80 jours).

Activité particulière - les transports exceptionnels :

L'instruction des dossiers de convois exceptionnels a représenté en 2011: 34 arrêtés (départ du transport depuis le Cantal) et 285 avis (traversée du Cantal), pour 72 arrêtés et 175 avis en 2010.

Un exemple d'action de sensibilisation : Journée du handicap routier à Aurillac le 20 octobre 2011.



Prévenir les risques naturels et technologiques et leurs impacts sur la santé et l'environnement

L'importance accordée aux actions de prévention des risques traduit la volonté de l'État de mettre dans ses priorités la protection de la population en cas de survenance des risques.



➤ Nouveau Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture du Risque (SDACR)

Le SDACR est un schéma directeur, élaboré par les services d'incendie et de secours qui, au-delà de présenter et de recenser les risques du département, propose les moyens opérationnels à mettre en œuvre afin d'assurer la couverture de l'ensemble du territoire.

Ce document structurant définit les orientations à prendre tant sur le plan du recrutement des sapeurs-pompiers que sur leur équipement, leur formation et les infrastructures à leur disposition.

Il s'agit d'adapter les moyens de secours aux réalités du terrain et à l'évolution des risques encourus.

➤ Déploiement du réseau de transmission ANTARES :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) s'est engagé dans le déploiement du réseau de transmission radio numérique « ANTARES ».



Dans le cadre d'une vision globale et partagée de la modernisation des réseaux de télécommunication, différentes actions ont été projetées :

- le CTA-CODIS s'est doté d'équipements pour recevoir les « Datas Status », la Géolocalisation et le Gestionnaire de Voies Radios (GVR),
- les centres de secours ont été dotés de terminaux,
- un plan de formation à l'exploitation basique des équipements est en cours,
- un Ordre de Base Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (OBDSIC) arrêté le 14 avril 2011 est venu fixer les règles départementales d'exploitation du réseau, et notamment l'arrivée d'un réseau Secours Soins d'Urgences (SSU). Il fera l'objet d'une part d'un RETEX en 2012 et d'autre part des réajustements amenés par les différentes révisions (OBNIC/NIT 500 et 501) selon l'évolution de ces textes.

Protéger la population et les consommateurs

L'État joue un rôle important dans le domaine de la protection et de la sécurité du consommateur et se doit d'être présent au quotidien pour répondre aux besoins des populations. En regroupant à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, les différents services qui interviennent en matière d'hygiène, de consommation et de concurrence, la sécurité des consommateurs s'en est trouvée renforcée.

➤ Contrôler la qualité et la sécurité des produits et des services

Les denrées alimentaires fabriquées ou distribuées dans le Cantal, notamment les produits carnés et laitiers, font l'objet d'inspections réalisées à toutes les étapes de la chaîne alimentaire. En 2011 plus de **1 000 contrôles** ont été réalisés. La majorité des non-conformités relevées étant de gravité mineure n'a donné lieu qu'à des rappels à la réglementation. Toutefois 25 mises en demeure ont été prononcées.

Dans les établissements du secteur agroalimentaire qui relèvent de la réglementation sur les installations classées (ICPE), les contrôles portent en outre sur le respect des mesures environnementales applicables, visant notamment la protection des riverains. Dans ce cadre, 18 établissements ont fait l'objet de contrôles sur site, qui ont donné lieu à des rappels réglementaires.

La mise en œuvre des plans de contrôle et de surveillance

Les plans de surveillance et de contrôle élaborés aux niveaux européen et national sont mis en œuvre selon les programmations établies par la Direction générale de l'alimentation (DGAL) et la Direction Générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Ces plans ont porté principalement sur :

- le contrôle des résidus chimiques et facteurs de croissance pour les animaux de boucherie (en élevage et à l'abattoir),
- le contrôle des résidus chimiques dans le lait,
- le contrôle de la contamination des denrées animales ou d'origine animale par les radionucléides.

Sur les 172 prélèvements réalisés en hygiène alimentaire, aucune non conformité n'a été relevée.

La conformité des abattoirs aux normes européennes est un enjeu essentiel dans le département pour le développement de la filière viande. Les abattoirs d'animaux de boucherie sont des établissements agroalimentaires importants, tant par leur complexité structurelle que par leur place à l'interface de l'animal et de l'aliment. Les 4 abattoirs¹ d'animaux de boucherie du Cantal font l'objet d'inspections sanitaires qui portent sur la conformité des locaux et des équipements, sur l'hygiène générale et sur le fonctionnement (respect des procédures établies).

1 Aurillac, Laroquebrou, Neussargues et Pierrefort

Sécurité publique et protection des consommateurs

En 2011, 8 inspections des abattoirs de boucherie ont été réalisées. Elles ont conduit à classer les 4 établissements en II, c'est à dire conforme à la réglementation communautaire. Comme suite au programme d'actions établi par la DDCSPP du Cantal avec l'engagement fort de la municipalité, l'abattoir de Laroquebrou est passé courant 2011 de la classe III à la classe II. En outre, les services vétérinaires d'inspection en poste dans les différents établissements assurent l'inspection permanente des animaux de boucherie vivants arrivant à l'abattoir et des carcasses sur les chaînes d'abattage. En 2011, sur un total de 116 992 animaux abattus, 1 747 carcasses ont fait l'objet d'une saisie partielle ou totale, représentant un poids global de saisies de 158 tonnes sur 15 000 tonnes de carcasses.

Les 8 abattoirs de volailles et lapins font également l'objet d'un suivi particulier. Suite aux 16 inspections programmées et réalisées, 6 abattoirs ont été maintenus en classe II et 2 ont été promus en classe I (GAEC Boudet à Saint-Constant et GAEC de Ciels à Laroquebrou).

➤ Assurer la protection économique des consommateurs en veillant au respect des règles de la concurrence

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées :

- **Contribuer à assurer le fonctionnement concurrentiel des marchés** : contrôle des soldes, pratiques commerciales de la grande distribution, contrôle des délais de paiement interprofessionnels, concurrence dans la commande publique.
- **Veiller à la loyauté des pratiques et la conformité des produits** : lutte contre la contrefaçon, lutte contre l'économie souterraine, prix des carburants sur le site officiel, opération fin d'année...

2011 a été marqué par la recrudescence des infractions sur l'information du consommateur au stade de la vente au détail :

- **Réaliser des contrôles de première mise sur le marché** : 9 entreprises ont été contrôlées.
- **Accueil du consommateur** : le taux de réponse dans les 10 jours est mesuré à 95,38 % , le taux de satisfaction exprimé par les publics est de 95,26 %, en progression de 3 points par rapport à 2010. Le délai moyen de réponse aux plaintes après enquête est de 39 jours.

➤ Les dossiers marquants de l'année 2011

Pour l'année 2011 l'activité du service Régulation et Protection Économique du Cantal a été marquée par les faits suivants :

a) La forte condamnation d'une société de fabrication de fromages pour tromperie sur les qualités substantielles dans la fabrication et la vente de fromages sous le bénéfice de l'agriculture biologique (incorporation de lait conventionnel et vente de fromages conventionnels en bio en 2007) et également pour la même infraction dans la fabrication de l'AOC Saint Nectaire (incorporation de lait hors zone lors de la fabrication). La personne morale de cette société a été condamnée (jugement définitif) à 50 000 € d'amende dont 30 000 € avec sursis.

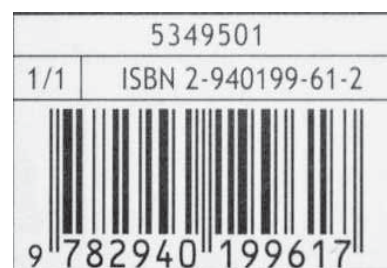


Sécurité publique et protection des consommateurs



b) Le contrôle des aires de jeux du département a révélé des lacunes pouvant compromettre la sécurité des jeunes enfants. Sur huit aires de jeux contrôlées (5 publiques et 3 privées) 7 présentaient de graves manquements. L'aire de jeux privée qui avait fait l'objet d'une mesure administrative en 2010 a procédé à la fermeture de ses équipements litigieux. Une municipalité a décidé dans un premier temps de retirer les équipements non conformes, la restauration des aires de jeux incriminées ne sera effective qu'en 2012 après budgétisation de ce poste. De nouveaux contrôles doivent être réalisés dans le courant de l'été 2012 afin de vérifier la mise en oeuvre de ces mesures et l'évolution de la situation dans le département.

c) 2011 a été marquée également par la recrudescence d'infractions sur l'information du consommateur au stade de la vente au détail : non-concordance entre les prix affichés et les prix réellement payés en caisse (contrôle des code-barres utilisés par la grande distribution), absence de prise en compte de la tare lors de la pesée, absence d'informations propres à certains secteurs telles que l'origine géographique pour les fruits et légumes, le taux de matière grasse et le traitement des laits mis en oeuvre dans les fromages, et enfin présence de plus en plus régulière en rayon de produits dont la date limite de consommation est dépassée. Ces constatations recourent le baromètre des réclamations dans lequel les règles de loyauté et d'information occupent une large part.



Une enquête conjointe avec le service Sécurité et Offre Alimentaire sur l'abattage familial a été réalisée dans 3 abattoirs d'animaux de boucherie du département. Cette intervention complexe a permis de quantifier le phénomène de l'abattage familial et d'appréhender la mise en place des circuits courts dans la commercialisation de la viande : l'abattage familial représente 827 tonnes soit 5,6 % de l'abattage total, 0,8 % de l'abattage total est commercialisé par les éleveurs.

➤ Protéger les personnes en veillant au respect des règles de détention des animaux domestiques et sauvages

Le Cantal est le premier département français de transhumance bovine et l'un des plus gros départements exportateurs de bovins et de chevaux sur pied. Le service Surveillance Animale et Installations Classées (SSAIC de la DDCSPP) veille à préserver le bon niveau sanitaire des animaux et par là même des produits d'origine animale. Cette surveillance permet de protéger la santé publique et de favoriser le développement de la commercialisation des produits cantaliens. Les règles de détention des animaux s'accompagnent de mesures qui participent à la prévention des nuisances susceptibles d'être occasionnées aux riverains par les élevages.

➤ La protection animale : produire sans souffrance

87 contrôles relatifs à la protection animale dans les élevages ont été réalisés dans les exploitations bovines, ovines, caprines, porcines et avicoles pour l'année 2011.

13 élevages ont fait l'objet d'un suivi particulier suite à des plaintes les concernant.

9 contrôles ont été réalisés chez des détenteurs d'animaux de compagnie, dont 5 à la suite de plainte. Les suites données se sont traduites par 4 procès-verbaux, 3 mises en demeure et 13 avertissements.

➤ La conformité sanitaire des animaux lors des échanges internationaux

En 2011, a été certifiée la qualité sanitaire de 102 097 animaux (essentiellement des bovins) qui ont été exportés principalement à destination de l'Italie et de l'Espagne, mais également vers des pays tiers (5 161 : Turquie, Liban, Algérie, Maroc, Tunisie).

Développer le logement social

L'État intervient en matière d'accès au logement par le biais du financement du développement du parc locatif social public (HLM), et le versement des aides de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), établissement public de l'État, qui finance la réhabilitation des logements des propriétaires occupants privés et des logements indignes ou dégradés.

En matière d'habitat, le département se caractérise par un marché globalement peu tendu, excepté sur le cœur de l'agglomération aurillacoise avec près de 500 demandes en attente, un parc social de bonne qualité d'environ 5 700 logements, dont 60 % sur la Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac, et dont le niveau de vacance est faible. Ce parc social public est complété par 393 logements sociaux communaux ainsi que 467 logements sociaux privés dont l'état est ancien.

➤ Les aides au parc locatif social public

70 logements sociaux ont été financés en 2011 répartis en 50 prêts locatifs d'utilité sociale (**PLUS**) et 20 prêts locatifs aidés d'intégration (**PLAI**). **54 logements** ont ainsi été financés sur le territoire de la Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac, soit 77 % de la dotation départementale, dont 12 à Ytrac, commune déficitaire au regard de l'article 55 de la loi Solidarité renouvellement urbain (sont soumises à la loi SRU : Aurillac, Arpajon et Ytrac).



Logements sociaux à AURILLAC / Hélicas (SA Polygone)

170 logements ont été financés en prêt locatif social (PLS), soit +140 par rapport à 2010, dont 131 en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), 24 pour la construction de foyers médicalisés pour personnes handicapées à Ytrac et 15 pour des logements étudiants à Aurillac.

7 logements ont également bénéficié d'un agrément pour des travaux de réhabilitation, permettant aux communes concernées d'obtenir un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans le cadre des orientations nationales, les critères d'attribution des 68 PLUS/PLAI 2012 attribués au Cantal priorisent les communes en déficit de logements sociaux, dont Aurillac, Saint-Flour, et les 4 communes « pôles relais » de la Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac (Jussac, Saint-Simon, Sansac, Saint-Paul-des-Landes).

➤ Les conventions d'utilité sociale (CUS)

Véritables projets d'entreprise des organismes HLM, 2 conventions quinquennales ont été signées en 2011 entre l'État et les bailleurs sociaux (SA Polygone, Office public de l'habitat du Cantal). Ces conventions formalisent la stratégie des organismes en matière de développement du parc, de rénovation énergétique, de qualité de service rendu aux locataires et permettent de s'assurer de la prise en compte des politiques nationales et locales du logement, notamment de production suffisante de logements à loyers minorés.

Préservation de la cohésion sociale

➤ L'amélioration du parc de logements privés

L'intervention de l'ANAH dans le Cantal reste soutenue ces dernières années avec une dotation moyenne de 2,5 à 3 M€ par an. **2,39 M€ ont été alloués en 2011**, soit environ 20 % de l'enveloppe régionale.



réhabilitation de 11 logements locatifs privés à Jussac

L'année 2011 a été marquée par la réforme du régime des aides de l'ANAH (rééquilibrage en faveur des propriétaires occupants modestes, ciblage sur les aides aux propriétaires bailleurs de logements indignes ou dégradés) et le développement du programme « Habiter mieux », destiné à aider les propriétaires occupants à lutter contre la précarité énergétique.

Le bilan 2011 fait apparaître un **net rééquilibrage** des aides au bénéfice des **propriétaires occupants modestes, 76 % des financements octroyés** (contre 44 % en 2010 et 36 % en 2009) et de bons résultats en termes d'objectifs concernant le traitement de l'habitat indigne, **89 logements aidés** à comparer à un objectif initial de 43.

Un contrat local d'engagement (CLE) de lutte contre la précarité énergétique des propriétaires occupants a été signé le 16 septembre 2011 avec le Conseil général, la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT), la Mutualité sociale agricole (MSA), et PROCIVIS Sud Massif Central (ex Crédit immobilier de France), dont l'objectif est de traiter **750 logements** d'ici fin 2013. Le CLE, véritable déclinaison locale du dispositif « Habiter mieux », favorise la levée de nouvelles aides au profit des propriétaires.

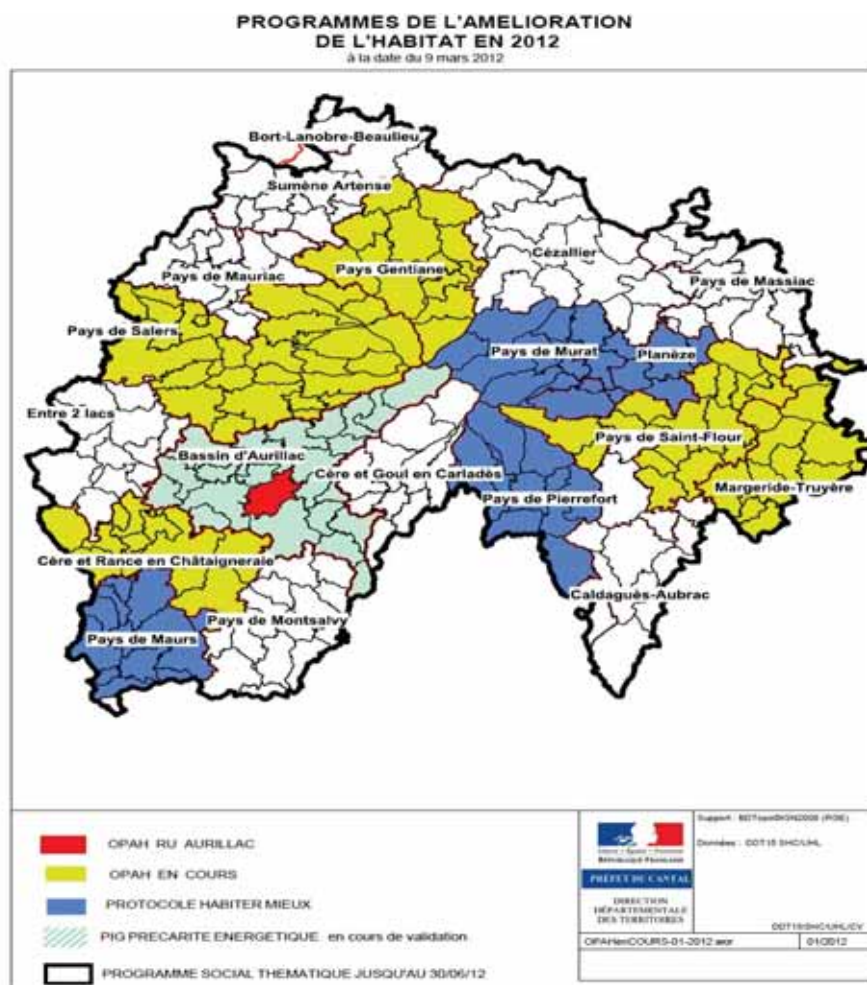
Les objectifs du CLE sont déclinés dans le cadre de conventions de programmes sociaux thématiques (PST) passées entre l'État et les collectivités territoriales. Cinq PST sont en cours sur le département avec les Communautés de communes des pays de Saint-Flour, Maurs, Murat, Pierrefort et Planèze. Dans ce cadre, **48 logements** ont été subventionnés à hauteur de **100 000 €** par l'État

ZOOM SUR LE PROGRAMME « HABITER MIEUX »

Action phare du plan national de lutte contre la précarité énergétique, le programme « Habiter mieux » vise à aider au niveau national 300 000 propriétaires aux revenus modestes à sortir de la précarité énergétique entre 2010 et 2017, en finançant une partie des travaux de rénovation thermique de leur logement. L'Etat a prévu une enveloppe de 1,25 Md€ : 500 M€ dans le cadre des investissements d'avenir et 750 M€ financés par l'ANAH. Dans les départements où un CLE a été signé, les propriétaires éligibles au dispositif (leurs ressources ne doivent pas excéder certains plafonds) s'engagent à réaliser des travaux améliorant d'au moins 25 % la qualité énergétique de leur logement. Il peut s'agir de travaux d'isolation ou d'une installation d'un moyen de chauffage performant et économique. La réussite du programme repose sur la forte mobilisation des acteurs locaux, aussi bien dans le financement des aides que dans l'accompagnement des propriétaires qui engagent des travaux. Les bénéficiaires sont accompagnés par des opérateurs professionnels qui réalisent un diagnostic thermique, élaborent avec le propriétaire le projet de travaux, montent le dossier de financement et suivent le bon déroulement des opérations.

Préservation de la cohésion sociale

Les **Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** se poursuivent : entre 2004 et 2011, 12 OPAH ont été financées par l'ANAH pour un montant cumulé de **24 M€**. Trois OPAH incluant un volet « Habiter mieux » sont en cours sur le département, avec les communautés de communes de Salers, Gentiane, et Margeride-Truyère. L'année 2011 a été consacrée notamment à la préparation des OPAH des communautés de communes de Cère et Rance, Aurillac (signée en mars 2012) et Saint-Flour (signée en mars 2012), avec un montant prévisionnel d'aides de l'ANAH estimé sur 5 ans à 14 M€.



➤ Logement et mixité sociale : le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), outil de la politique de la ville

Le contrat urbain de cohésion sociale de la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac (CABA) signé le 16 avril 2007, prolongé en 2010 jusqu'au 31 décembre 2014, couvre les deux quartiers prioritaires d'Aurillac, Saint-Géraud et Marmiers. **Depuis 2007, 454 599 € ont été financés** par l'État, dont 90 306 € en 2011 (357 828 € en cumul financés par la CABA), dédiés principalement aux thématiques du cadre de vie, de la prévention et de la citoyenneté et de l'accès à l'emploi. Les appels à projet 2012 seront fondés sur l'évaluation du degré de mixité sociale atteint sur les zones initialement ciblées, compte tenu notamment des phénomènes de migrations interurbaines observés et de la coordination renforcée des dispositifs mobilisés tels le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD-26 000 € alloués en 2011) et les crédits de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies (MILDT-29 000 € alloués en 2011).

Des outils au service de l'accès au logement des plus défavorisés

La stratégie nationale du « logement d'abord » qui vise à faire du recours à l'hébergement d'urgence un passage exceptionnel et transitoire constitue une véritable refondation du service public de l'hébergement et de l'accès au logement.

➤ Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

Élaboré en concertation avec les principaux acteurs du logement et de l'insertion du département, le PDALPD est copiloté par l'État (DDCSPP) et le Conseil général. Le PDALPD offre un cadre d'actions concertées pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement, lutter contre l'habitat indigne, répondre aux besoins spécifiques des publics défavorisés, programmer et territorialiser le dispositif d'accueil d'hébergement et d'insertion.

2012 sera l'année de la révision du PDALPD 2007-2011 qui s'articulera autour de 3 axes prioritaires : optimiser l'adéquation entre demandes et besoins de logement, prioriser le maintien dans le logement, améliorer l'articulation des dispositifs.

CHIFFRES CLES DU PDALPD

1. surendettement des ménages : 400 dossiers examinés en 2011
2. + de 50 % des ménages défavorisés (ressources inférieures à 60 % du plafond HLM) sont constitués par des personnes de plus de 60 ans et 57 % des ménages défavorisés sont propriétaires occupants
3. Toutes prestations sociales confondues les 30-49 ans représentent plus de 52 % des locataires
4. 3 090 foyers cantaliens sont bénéficiaires du RSA, dont 41 % du RSA socle
5. 60 % des bénéficiaires de l'allocation logement sont des personnes seules sans enfant
6. Plus de 40 % du parc des bailleurs sociaux sont occupés par des personnes de 40-59 ans
7. 65 % des demandes de logements concernent le bassin d'Aurillac (vs 69 % en 2008)

➤ Le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)

Les crédits engagés par l'État pour le fonctionnement du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion se sont élevés en 2011 à 1,2 M€ pour 176 places.

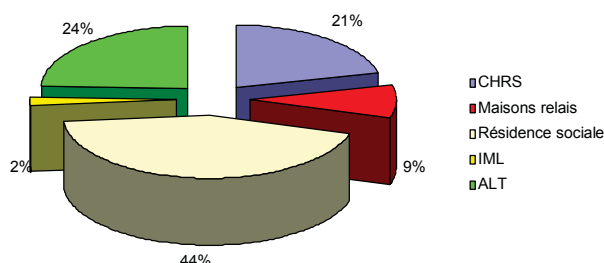
Le SIAO est une plateforme unique visant à coordonner l'ensemble des acteurs locaux de l'hébergement et du logement. Il a pour but de favoriser la transition de l'urgence vers l'insertion et garantir la fluidité vers le logement grâce à une coordination de partenaires plus nombreux : CHRS, associations, bailleurs, et collectivités territoriales.

La création du SIAO en juin 2011 a permis d'améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes sollicitant les dispositifs de veille sociale par la désignation d'un opérateur unique (ANEF) chargé de construire des parcours d'insertion adaptés en favorisant l'accès au logement et de coordonner les acteurs de veille sociale jusqu'au logement.

En 2011, 93 demandes ont été examinées. Elles ont donné lieu à 42 entrées en CHRS, 7 orientations vers des solutions de logement autonome et 1 en résidence sociale. 10 personnes n'ont pas donné suite à leur demande. La mobilisation du contingent préfectoral (109 demandes déposées en 2011 contre 130 en 2010) facilite et complète l'accession au parc social des familles en difficulté.

Préservation de la cohésion sociale

Dispositif d'hébergement
en places disponibles



➤ L'hébergement en halte de nuit

L'État a financé en 2011 à hauteur de 152 000 € 13 places d'hébergement de nuit (10 à Aurillac et 3 à Saint-Flour) pour répondre de manière inconditionnelle aux spécificités des publics accueillis. Il a apporté un concours financier de 15 000 € dédié au changement d'implantation de la halte de nuit d'Aurillac (rachat et rénovation de locaux portés par l'OPH).

➤ La prévention des expulsions locatives (CCAPEX) et l'accompagnement social

La Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives a été installée le 31 janvier 2011. 30 dossiers ont été examinés depuis lors.

Plusieurs mesures d'accompagnement social complètent ce dispositif :

1. **L'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) :** cet outil mis en place en 2011 permet d'accélérer le processus de sortie de l'hébergement d'urgence en offrant un accompagnement personnalisé conduit par un travailleur social. Il a été mobilisé au bénéfice de **22 ménages**, dont 19 pour l'accès au logement et 3 pour le maintien dans le logement, pour un montant total de 60 000 €.
2. **La Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) :** ce dispositif conventionnel entre l'État et le Conseil général vise principalement à favoriser l'accueil et l'insertion des personnes sans logement ou logées dans des conditions indignes, ainsi que le maintien à domicile. Sur 82 demandes déposées (87 en 2010), 17 relogements ont été effectués (20 en 2010). Au 31 décembre 2011, 14 familles sont en attente de logements. 43 500 € ont été mobilisés par l'État en 2011.
3. **Pour simplifier la demande des usagers, la procédure du numéro unique** d'enregistrement et d'attestation a été mise en place en 2011 permettant de passer **de 4 à 1 seul guichet unique**.

La complémentarité de ces dispositifs explique notamment le faible niveau de saisine de la commission de médiation DALO (1 dossier en 2011).

Préservation de la cohésion sociale

L'insertion par l'activité économique (IAE)

Afin de lutter contre l'exclusion sociale et professionnelle, la loi relative à la lutte contre l'exclusion du 29 juillet 1998 et la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 ont donné toute leur dimension au secteur de l'insertion par l'activité économique. L'objectif des structures de l'IAE est d'offrir aux personnes en difficulté un parcours professionnel et un accompagnement personnalisé leur permettant d'accéder à l'emploi. L'action départementale a permis la poursuite du conventionnement selon deux axes : la fixation d'objectifs partagés à partir de l'offre de services des structures, la détermination d'objectifs de sorties en emploi.

Le dispositif de l'insertion par l'activité économique finance à hauteur de **696 929 €**, **267 places conventionnées sur les trois arrondissements du département :**

13 ateliers et chantiers d'insertion (ACI-182 places-242 personnes)

6 associations intermédiaires (AI-52 places-541 personnes)

4 entreprises d'insertion (EI-29 places-19 personnes)

2 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI-4 places-130 personnes)



L'action en faveur des personnes vulnérables

➤ L'aide aux personnes en situation de handicap

La mise en œuvre des politiques en faveur des personnes handicapées vise à impulser une démarche partenariale entre le Conseil général, la DIRECCTE, l'ARS et le secteur associatif. Elle se développe autour de 3 axes :

Préservation de la cohésion sociale

Le fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : en 2011, 175 390 € financés par l'État ainsi que deux agents en situation de détachement.

La participation à la gouvernance des instances départementales du handicap :

- Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)
- Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (avis et propositions sur les orientations de la politique du handicap dans tous les domaines de la vie sociale)
- Commission exécutive (COMEX) de la MDPH
- Fonds départemental de compensation du handicap (pour l'aménagement du logement, les aides techniques à la mobilité : 14 094 € versés en 2011).

Le pilotage de l'attribution des droits et prestations : en 2011, **2 525** personnes ont **bénéficié de l'allocation pour adulte** handicapé pour un montant de **17 130 627 €** et **528** de **l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé** pour un montant de **1 410 332 €**.

➤ Protection juridique des majeurs

Le département dispose de deux opérateurs associatifs (UDAF et AT15) et de sept mandataires privés qui mettent en œuvre les mesures d'accompagnement tutelle/curatelle prises par les juridictions civiles.

La DDCSPP a suivi plus particulièrement en 2011 la mise en œuvre de la réforme des tutelles par un accompagnement renforcé des structures associatives et des mandataires privés. La DDCSPP a engagé **1 064 000 € de crédits pour le financement de ce dispositif**, qui représentent **1 302 mesures de tutelles ou curatelles**.

Développer le service civique

Créé par la loi du 10 mars 2010, le service civique vise à développer l'engagement citoyen dans une démarche d'accompagnement par les organismes d'accueil (associations, collectivités territoriales, ...). Le service civique est un engagement de 6 à 12 mois durant lequel un jeune de 16 à 25 ans accomplit une mission d'intérêt général. L'État (DDCSPP) est chargé d'instruire les demandes d'agrément des structures locales, d'animer le réseau des partenaires, de procéder aux contrôles et évaluations sur sites. Depuis 2010, 7 structures ont été agréées dans le Cantal.

En 2011, **14 jeunes** (4 en 2010) d'une moyenne d'âge de 21 ans, se sont engagés (6 femmes et 8 hommes) dans le service civique.

Promouvoir le sport pour tous

En 2011, 400 associations sportives ont été accompagnées par les services de l'État dans le Cantal. Au total, 384 actions de développement ont été soutenues, pour un montant global de **315 835 €** alloués par le Centre national du développement du sport (CNDS).

37 % des actions financées ont été ciblées sur l'aide directe aux activités sportives, 17 % sur les aides à l'emploi dans le cadre du « Plan sport emploi » (PSE), destiné à favoriser la structuration de l'emploi dans les associations sportives par le biais d'aides pluriannuelles dégressives, et 12 % sur la formation.

Préservation de la cohésion sociale

L'année 2011 a été marquée par le financement de **27 actions dédiées aux sportifs handicapés** (handicaps mentaux et moteurs) et le **soutien de 38 projets pédagogiques déployés dans 23 établissements scolaires** du département (33 000 €). En matière d'équipement, quatre projets ont été subventionnés à hauteur de **89 700 €**, notamment l'accès aux personnes à mobilité réduite de la plate forme multi activités de Reilhac, la rénovation du gymnase de Canteloube à Aurillac et l'acquisition de matériel pour l'embarcation des handicapés à la base nautique de Garabit. Sur l'enveloppe nationale du CNDS, **560 000 €** ont été alloués à la commune de **Saint-Flour pour la construction d'un complexe multi sports**.

Au total, une dotation de **913 000 euros** a été allouée par le CNDS au Cantal pour l'ensemble des opérations conduites.

Associations sportives agréées	401
Associations de jeunesse et d'éducation populaire agréées	86
Licences sportives	40 921
Séjours de vacances	366
Contrats éducatifs locaux	15
Postes FONJEP jeunesse et sport	19
Éducateurs sportifs déclarés	338
Établissements d'activités physiques et sportives déclarés	298

Développement économique et emploi

En 2011, l'action des services de l'État en faveur de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle s'est poursuivie. Plus de 110 M€ ont été investis à cet effet (+27 % par rapport à 2009).

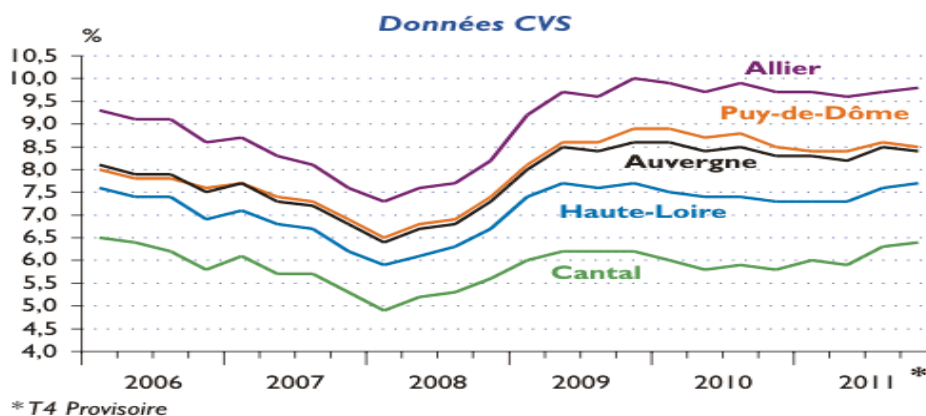
Marché du travail et politique de l'emploi en 2011

➤ En 2011 le Cantal connaît une progression du taux de chômage

A l'inverse de la tendance enregistrée en France métropolitaine, en Auvergne la fin de l'année 2011 a été marquée par une légère amélioration du taux de chômage, qui passe de 8,5 % (fin septembre) à 8,4 % (fin décembre) en données corrigées des variations saisonnières. L'Auvergne est la seule région métropolitaine à bénéficier d'un repli du chômage.

Si le taux cantalien demeure le plus faible de la région, il est néanmoins celui qui a le plus fortement progressé sur l'année 2011 (+ 0,6 point) pour s'établir à 6,4 % au 4ème trimestre 2011 (+ 0,1 point par rapport au 3e trimestre), touchant toutes les catégories d'âge.

▶▶ Évolution des taux de chômage localisés en moyenne trimestrielle



Source : Insee, Taux de chômage localisés
<http://www.insee.fr/auvergne> - Insee Auvergne repères n°32

Les jeunes et les seniors enregistrent sur un an les plus fortes progressions, nécessitant la mise en place d'actions ciblées par bassin d'emplois.

	Cantal	Aurillac	Saint-Flour	Mauriac	Auvergne
Taux de chômage	6,4 %	6,6 %	6,1 %	5,6 %	8,5 %
Evolution c.v.s. sur 1 an	+ 11,6 %	+ 11,3 %	+ 12,4 %	+ 12,8 %	+ 5,5 %
Nombre Defm A (cvs)	4 255	2 702	1 097	873	52 100
Dont en % :					
Jeunes	16,4 % (+13,7 % sur 1 an)	16 %	16,9 %	14,3 %	16,4 %
Femmes	50,2 (+7,3 % sur 1 an)	47,7 %	52 %	49,6 %	49,6 %
Seniors	24,6 (+19,2 % sur 1 an)	24,2%	27,2 %	26,9 %	22,5 %

Développement économique et emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) s'établit fin 2011, à 4 255 (en cvs) personnes. En incluant ceux exerçant une activité réduite (catégories B et C), 6934 demandeurs d'emplois cherchaient un travail en décembre 2011.

Sur ces 6934 demandeurs d'emploi, 2 418 sont au chômage depuis plus d'un an. Leur nombre sur un an augmente de + de 8,7 %. Parmi ceux-ci, 1 130 demandeurs d'emploi sont au chômage depuis plus de 2 ans, soit + de 12,4 % sur un an.

➤ Une mise en œuvre d'actions ciblées à l'échelle des bassins d'emploi pour lutter contre la dégradation de la situation de l'emploi

Les trois services publics de l'emploi locaux (SPEL) placés sous la responsabilité des sous-préfets d'arrondissement, se sont fortement mobilisés pour déterminer des plans d'actions axés notamment sur :

- l'accentuation des entrées en contrats aidés,
- le développement de l'alternance et des contrats de professionnalisation,
- l'amélioration de la fluidité du marché du travail local (forum/rencontres sur les métiers en tension, hôtellerie, restauration, filières bois...),
- la sécurisation des parcours professionnels par l'accès à la formation.

➤ Accentuer les entrées en contrats aidés

Ces contrats, réservés prioritairement aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux bénéficiaires du RSA, aux travailleurs handicapés et jeunes en difficulté d'insertion, ont fortement contribué à limiter la hausse de la demande d'emploi. En 2011 **1 267** contrats aidés ont été prescrits, dont **1 127 CAE** dans le secteur non marchand (1 307 en 2010), et **140** contrats initiative emploi (CIE) dans le secteur marchand.

Une convention annuelle d'objectifs et de moyens passée avec le Conseil général a porté le nombre de contrats cofinancés par le Conseil général en faveur des bénéficiaires du RSA à **339 CAE et 50 CIE**.



➤ Développer l'alternance et les contrats de professionnalisation

En Auvergne, 6 contrats d'apprentissage sur 10 proviennent des entreprises de – de 10 salariés, et du point de vue sectoriel, les services, la construction, l'industrie et le commerce se partagent les contrats. Les entreprises du Cantal ont été approchées par plusieurs moyens afin de renforcer le recours à l'alternance :

- Ciblage sur les trois entreprises de plus de 250 salariés (Auriplast, Lafa Mobilier, Fromageries Occitanes).
- Prospection par Pôle emploi des entreprises ayant des offres d'emplois en cours de plus de 60 jours pour valoriser l'alternance comme moyen de résoudre une difficulté de recrutement, et relance systématique de toutes les entreprises ayant eu recours à l'alternance en 2009 et 2010.
- Organisation d'une session d'information auprès des experts comptables du bassin d'emploi d'Aurillac.

Développement économique et emploi

Un portail sur les formations en alternance dans le Cantal a également été mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture.

Ces actions ont permis la signature en 2011 de **616 contrats d'apprentissage et 192 contrats de professionnalisation**.

➤ **Développer la sécurisation des parcours professionnels, par l'accès à la formation des demandeurs d'emploi**

Une action expérimentale de formation des demandeurs d'emploi seniors, validée en SPEL, portée par le PLIE d'Aurillac (Plan local pour l'insertion et l'emploi) a été conduite sur le bassin d'Aurillac, visant à lier le réemploi des seniors à une fonction de tuteur en entreprise. **45 demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an, ont intégré cette opération, 25 d'entre eux ont suivi la formation de tutorat.**

➤ **Améliorer la fluidité du marché du travail local**

Dans le cadre des SPEL, une série d'actions a été menée afin d'améliorer l'adéquation entre offre et demande d'emploi : analyse des offres d'emploi de plus de 60 jours collectées à Pôle emploi et recherche de solutions adaptées, organisation de rencontres, forum ou table ronde, dans les métiers de la filière bois, de la santé, de l'hôtellerie restauration, du bâtiment...

Accompagner les entreprises



L'État fait du développement économique et du soutien aux entreprises l'une des priorités de son action.

La typologie des entreprises du Cantal, marquée par leur taille petite à moyenne, une structuration familiale et peu industrielle, offre des atouts qui leur ont permis de résister à la crise.

En 2011, le chiffre d'affaires des entreprises enregistre une progression de 9,56 %, les versements TVA sont en hausse de 4,79 %, et on note une diminution de 20 % du nombre de défaillances d'entreprises par rapport à 2010.

➤ Accompagner les entreprises en difficulté et protéger les salariés

Face à la crise, l'État a renforcé les mesures qui jouent un rôle d'amortisseur, en permettant de maintenir les contrats de travail en période de baisse de commandes. Ainsi en 2011, 16 entreprises ont été accompagnées par les différents dispositifs de chômage partiel qui ont concerné **388 salariés et 33 165 heures chômées pour un coût total d'accompagnement de 194 493 €**.

Également, plus de 11 000 personnes ont sollicité les services de l'inspection du travail pour des demandes de renseignements, le domaine le plus abordé étant la rupture du contrat de travail (32,1 %). 439 demandes de validations de ruptures conventionnelles du contrat de travail ont été traitées (soit + 6,5 % par rapport à 2010).

L'État a mis en place en 1982 des Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) afin d'examiner la situation des entreprises qui se trouvent en difficulté. Composés des principaux services de l'État compétents et de la Banque de France, les CODEFI présidés par les préfets conseillent et orientent les dirigeants vers les solutions administratives et économiques nécessaires au sauvetage de leur entreprise. Pour les entreprises de moins de 400 salariés, ils peuvent également proposer au préfet l'attribution d'une aide publique sous forme de prêts, dans le cadre d'un plan de redressement. En 2011, 5 réunions de la cellule de veille du CODEFI ont été organisées dans le Cantal (1 en 2010) ; 4 réunions ont concerné l'entreprise Abeil (126 salariés) dont le Tribunal de Commerce a prononcé, le 7 juin 2011, la reprise par la Société Eurocomfort Holding GmbH. La cinquième réunion a eu pour objet d'arrêter la déclinaison locale du plan gouvernemental en faveur des entreprises. Par ailleurs, les Comités des chefs des services financiers et des représentants des organismes de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'assurance chômage (CCSF) ont validé l'octroi de 14 plans d'échelonnement des dettes fiscales et sociales représentant 581 emplois. Le montant cumulé des dettes publiques concernées s'élève à 5,1 M€.

➤ Promouvoir le développement et la création d'entreprises

● Le dispositif Pacte Cantal

L'État intervient, aux côtés de la région et du département, à travers un dispositif spécifique, le **Pacte Cantal**. Ce dernier, géré par le Conseil général et alimenté par des fonds du Conseil général, du Conseil régional et de l'État, a pour objet d'accompagner des projets de développement des entreprises cantaliennes ayant un projet de modernisation significatif de leur appareil de production, qui est particulièrement générateur d'emplois ou qui favorise la reprise de l'entreprise. En 2011, **15 projets** ont été aidés pour un montant total de **946 431 €**, dont **315 500 € de FNADT**. Parmi ceux-ci, on peut citer les établissements Prieur (50 000 €) et le laboratoire Lyocentre (75 000 €).

● La mobilisation d'OSEO

Les concours versés par l'État à OSEO ont permis de renforcer la trésorerie des PME et des entreprises cantaliennes : 46 ont obtenu des prêts, pour un encours total de 3,37 M €, et 131 ont bénéficié de garanties, pour un encours de 5,22 M€. A cela, s'ajoutent 2,37 M€ d'avances remboursables (5 entreprises) et 0,3 M€ de subventions (4 entreprises).

Développement économique et emploi

Des rencontres individualisées « entreprises en croissance » ont été organisées en partenariat avec la DDFIP, la Direccte, Pôle emploi et OSEO, pour identifier et mobiliser les dispositifs d'accompagnement des projets de ces entreprises.

- **Le dispositif Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE)** permet à des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion durable dans l'emploi de créer ou reprendre une entreprise en bénéficiant d'un accompagnement dans la durée : avant la création, pour concrétiser le montage et le financement de leur projet et après, pour être guidé dans le développement et le démarrage de leur entreprise pendant 3 ans.

Ce dispositif se décompose en 3 phases avant et/ou après la création ou la reprise de l'entreprise.

- Phase 1 : aide au montage du projet

- Phase 2 : appui pour le financement du projet

- Phase 3 : appui au développement de l'entreprise pendant 3 ans

En 2011, 64 personnes ont été accompagnées au titre de ce dispositif (27 pour la phase 1, 8 pour la phase 2 et 29 pour la phase 3), dont 29 ont créé leur entreprise. 21 prêts NACRE ont été accordés pour un total de 121 000 €, soit un prêt moyen de 5 762 €.

- **Le crédit d'impôt recherche**

Au titre du crédit impôt-recherche, plus de **600 000 €** ont été remboursés à sept entreprises cantaliennes.

➤ **Déployer des mesures de soutien sectorielles**

- **Le commerce et l'artisanat**

Le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) soutient les actions de dynamisation du commerce de proximité. L'action du FISAC se traduit par le versement de subventions aux collectivités locales et aux entreprises commerciales et artisanales. Le FISAC permet de financer des actions de fonctionnement (animation commerciale, communication, recrutement d'animateurs) ou d'investissement (halls et marchés, équipements professionnels, stationnement)

En 2011, dix dossiers ont été subventionnés pour un montant de **287 000 €**, avec notamment la création de multiples ruraux.

- **Les filières agricoles et la modernisation des outils**

2011 a été marqué par la **mise en place de la conférence du bassin laitier Auvergne-Limousin**, outil majeur de **structuration de la filière laitière**. Les attributions de quotas laitiers, désormais pilotées à l'échelle de ce bassin, se font en intégrant de nouveaux critères tels que les investissements en matériels et bâtiments. Au total, les attributions à titre gratuit ont représenté 11,8 ML pour les producteurs cantaliens, soit 29 % des attributions du bassin Auvergne-Limousin.

L'État soutient également une **politique dynamique d'installations des jeunes agriculteurs**. 88 jeunes agriculteurs ont ainsi bénéficié d'aides à hauteur de **5,25 M€**, dont 2,25 M€ au titre de la dotation « jeunes agriculteurs » (DJA), et 3 M€ de prêts bonifiés. Ces aides financières sont complétées notamment par la participation de l'État (292 000 €) aux parcours de professionnalisation personnalisés (3P) suivis par les jeunes agriculteurs qui s'installent, et le financement d'actions en faveur de l'installation dans le cadre du fonds d'incitation et de communication pour l'installation en agriculture (FICIA).

Soutien à l'agriculture

Secteur vital de l'économie locale, l'État apporte un soutien constant à l'agriculture du département.

La place éminente de l'agriculture dans le Cantal

Les agriculteurs comptent dans l'économie cantalienne. Les données du recensement général agricole de 2010 le confirment :

- 15 % de la population active, soit 5 fois plus que la moyenne nationale ;
- 8 % de la valeur ajoutée départementale, soit 318 M€ ;
- les 2/3 des terres consacrées à l'agriculture (376 000 ha dont 80 % toujours en herbe) ;
- un nombre d'exploitations qui diminue (5 600 contre 16 800 en 1955) mais une baisse relative (-1,6 % par an contre -2,3 % en Auvergne et une SAU moyenne de 69 ha multipliée par 3 depuis 1970) ;
- le Cantal est l'un des départements les plus dynamiques en termes d'installation des jeunes agriculteurs (une centaine par an en moyenne depuis 2004), mais des terres, de loin, les plus chères d'Auvergne (de 5 800 à 7 000 € dans l'arrondissement d'Aurillac) ;
- une productivité en amélioration (un agriculteur valorisait 36 ha de SAU en 2000 et 41 ha aujourd'hui) ;
- 43 % des agriculteurs utilisent Internet contre 39 % sur le plan régional ;
- près de la moitié des exploitants sont engagés dans une production sous signe de qualité (5 AOP fromagères, 1 600 exploitants).

Outre sa place dans l'économie locale, l'agriculture tient aussi deux autres rôles essentiels dans le département :

- un rôle social par le maintien et la création d'emplois en zone rurale, le maintien d'une animation dans ces zones ;
- un rôle environnemental : que seraient les paysages du Cantal sans l'agriculture ?

L'Europe et l'Etat apportent un soutien significatif à l'agriculture cantalienne

➤ Les principales aides en 2011 (en M€)

Plus de 164 M€ ont été versés aux agriculteurs cantaliens au titre des aides agricoles 2011 (PAC et crédits État) hors aides conjoncturelles, soit une moyenne de 33 500 € par exploitation bénéficiaire. En ajoutant les aides conjoncturelles (campagnols terrestres et calamité sécheresse), le total dépasse 181 M€.

Soutien à l'agriculture

Détail des aides versées (*montants actualisés au 31 mars 2012*)²

Aides du premier pilier de la PAC (FEAGA : Fonds européen agricole de garantie)

Aides	Bénéficiaires	Montants
DPU	4902	68,14 M€
PMTVA	3014	24,40 M€
Aides ovine et caprine	181	0,58 M€
Lait de montagne	1981	4,51 M€
Soutien agriculture biologique	59	0,24 M€
Autres	93	0,04 M€
TOTAL	-	97,92 M€

Aides du second pilier de la PAC (Volet du FEADER - Fonds européen agricole pour le développement rural - destiné aux exploitants agricoles, contreparties État incluses)

Aides	Bénéficiaires	Montants
ICHN	4553	39,83 M€
PHAE	3505	16,16 M€
MAE2	156	0,46 M€
Installation (DJA, prêts, PIDIL)	408	5,42 M€
PMBE/PPE	132	3,73 M€
Diversification	16	0,46 M€
CUMA	48	0,14 M€
TOTAL	-	66,21 M€

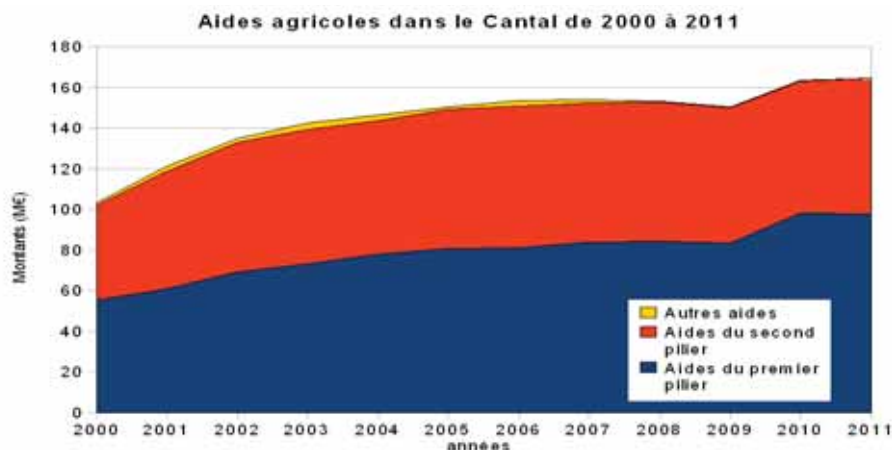
BILAN GLOBAL

Catégories	Montants
1er pilier	97,92 M€
2ème pilier	66,21 M€
Autres aides	0,24 M€
Aides conjoncturelles	16,9 M€
TOTAL	181,27 M€

Depuis 2000, les paiements agricoles sont passés de 103 M€ à 164 M€ (+60 %), notamment grâce au bilan de santé de la PAC de 2010, comme le graphique ci-dessous l'illustre bien :

² source DDT15

Soutien à l'agriculture



S'agissant du bilan de santé 2010 de la PAC, 14 Milliards d'€ au niveau national (soit 18 % des crédits de la PAC) ont été réorientés autour :

- de la création de nouveaux soutiens découplés, permettant pour le Cantal la revalorisation des DPU herbe (+ 20 M€ pour le département),
- du découplage de certaines aides redéployées dans les DPU (PMTVA, prime à l'abattage),
- de nouvelles aides telles celles apportées au lait de montagne ou à l'agriculture biologique,
- de la revalorisation de l'ICHN : le montant moyen de l'ICHN a été porté de 8 200 € en 2009 à 8 650 € en 2010.

On estime que le bilan de santé 2010 a abouti à un solde positif supérieur à 16 M€ pour le Cantal, soit une moyenne de 3 200 € par exploitation.

Le traitement des aides agricoles est emblématique de la modernisation de l'État, grâce au développement de la télédéclaration des aides sur le site internet TELEPAC. En effet, le paiement des aides nécessite le dépôt d'un grand nombre de demandes, près de 18 000 toutes aides confondues, qui se font historiquement par le dépôt d'un formulaire papier. La télédéclaration des aides par Internet (qui concerne toutes les aides du dossier PAC, les aides ovines et caprines et la PMTVA, soit près de 17 000 demandes potentielles) permet de simplifier et de sécuriser les déclarations d'aides, accélérant d'autant leur instruction. Un peu plus de 50 % des dossiers surfaces du Cantal ont été télédéclarés en 2011, du fait de la mobilisation de la DDT mais aussi des organisations agricoles. Cette mobilisation se poursuit en 2012, avec des résultats actuellement très positifs.

Ce soutien se concrétise également dans l'accompagnement de projets.

Il en est ainsi :

- de l'aide à la diversification agricole et non agricole, cofinancée avec l'UE, la région et le département : 391 K€ soit 12 210 € de montant moyen ; 16 dossiers pour un montant FEADER de 457 513 € ;
- de l'aide aux CUMA d'utilisation du matériel en commun (collectivité locale, agence de l'eau, FEADER) : sous forme de subvention (141 400 €) ou de prêts bonifiés (61 950 €) qui facilitent les mutualisations des achats ;
- de la dotation jeunes agriculteurs (cofinancement État / Europe / FEADER : 2.3 M€ soit 25 440 € de montant moyen) ;
- du plan de modernisation des bâtiments d'élevage (cofinancé État / UE) : 3,74 M€ pour un montant moyen de 30 200 € (132 dossiers engagés en 2011).

Les services de l'État se sont mobilisés en faveur de l'agriculture cantalienne touchée par la sécheresse de 2011 et les dégâts causés par les rats taupiers

➤ Les mesures "sécheresse"

- L'État a apporté son concours à l'opération collective du transport de paille : transport par l'armée de 1 000 tonnes de paille, 16 trains SNCF mobilisés pour 4 000 tonnes ;
- 45 enquêtes de terrain menées par les services de la DDT et les techniciens de la chambre d'agriculture ont permis de présenter un dossier étayé au Comité national de l'assurance en agriculture (C.N.A.A.). Une délégation du CNAA, conduite par son président le 9 novembre 2011, a mesuré les conséquences de la sécheresse et porté un jugement positif sur le zonage proposé par le préfet ;
- Pour la première fois dans la procédure, des acomptes ont été versés en septembre et octobre à **1 703** producteurs à hauteur de **2,03 M€** ;
- Le CNAA a validé, in fine, la demande du préfet du Cantal tendant à reconnaître la quasi-totalité du département (219 communes), à l'exception des cantons de Ruynes-en-Margeride, de Condat, de Salers, et d'une partie d'Aurillac 4. En fonction de l'intensité des pertes subies, trois zones ont été distinguées : la zone 1 rouge à 49 % de perte, la zone 2 orange à 45 % et la zone 3 jaune à 38 % ;
- Le bilan des indemnisations sécheresse s'établit ainsi :
 - 4 125 dossiers présentés
 - 3 780 dossiers retenus
 - 365 dossiers inéligibles
 - 15,89 M€ versés

Le taux d'éligibilité est de 92,3 %. Les dossiers inéligibles le sont pour défaut de contrat d'assurance "incendie tempête sur bâtiments agricoles" ou pour un taux de recevabilité inférieur au seuil "national" de 13 % (taux de recevabilité : pertes sur les surfaces fourragères que divise le produit brut de l'exploitation agricole).

Il convient d'ajouter à ces indemnisations **les dégrèvements au titre de la taxe foncière** sur les propriétés non bâties (**1,66 M€**)

➤ Les mesures "rats taupiers"

Pour faire face aux pullulations exceptionnelles de rats taupiers ayant ravagé les prairies d'une soixantaine de communes du Cantal, le préfet de la région Auvergne et le préfet du Cantal ont obtenu du ministère chargé de l'agriculture une enveloppe exceptionnelle de **1,5 M€** pour le Cantal (1,1 M€) et le Puy de Dôme. Ces aides bénéficient à 838 exploitants (selon une fourchette de 1 300 à 1 900 €).

A ces indemnités s'ajoutent des **dégrèvements au titre de la taxe foncière** sur les propriétés non bâties, d'un montant de **1,3 M€**.

Les soutiens sectoriels apportés à l'agriculture

➤ Un soutien marqué à l'export pour la filière viande bovine

- Le prix du jeune bovin mâle atteint presque 2,2 €/kg vif en Salers pur, et 2,5 €/kg vif en Salers croisé, soit un niveau quasiment historique.
- L'exportation a progressé de 10 % par rapport à 2010. Le soutien à la filière export s'est traduit par la création d'un GIE export pour favoriser les exportations vers les marchés émergents et la pénétration de nouveaux marchés vers le Maghreb, le Liban, et la Turquie.
- 5 161 bovins vivants ont été exportés vers les pays tiers, auxquels il faut ajouter 94 248 échanges intra-communautaires notamment vers l'Espagne et l'Italie.
- Afin de faciliter ces mouvements internationaux, une permanence est assurée par le service certificateur (DDCSPP), permettant une très bonne réactivité aux demandes des opérateurs.
- Le développement de cette activité d'export s'accompagne d'enjeux sanitaires. Il s'agit de maintenir la confiance dans l'excellent état sanitaire du cheptel. La lutte contre les maladies réglementées mise en œuvre par l'État est menée en partenariat avec le GDS, les éleveurs et les vétérinaires. C'est cette démarche active et concertée qui permet de garantir la qualification des troupeaux, indispensable à tout mouvement.

La mise en évidence de 3 foyers de tuberculose bovine a conduit à l'abattage total des 3 troupeaux infectés, comme prévu par la réglementation, mais aussi au dépistage de cette maladie dans les troupeaux en lien épidémiologique avec ceux-ci. Le but poursuivi était de protéger les troupeaux indemnes en assainissant les troupeaux infectés et en détectant rapidement les contaminations éventuelles dans les cheptels voisins ou ayant eu un contact avec des animaux susceptibles d'être infectés. Les mesures de lutte ont été décidées en coordination avec le GDS et le ministère chargé de l'agriculture. Elles ont entraîné l'abattage de 1 039 bovins et le dépistage par tests d'intradermotuberculination sur 25 246 animaux.

Préserver les acquis de longues années de prophylaxies. Prendre de vitesse la maladie plutôt que de la suivre. Tel est notre objectif pour que le Cantal puisse conserver l'excellent niveau sanitaire de son cheptel.

A l'avenir, et en cohérence avec les états généraux du sanitaire, la mobilisation passe par une responsabilisation accrue et une vigilance constante des éleveurs.

➤ Un soutien renouvelé à la valorisation des fromages AOP

L'accord sur la CVO a permis, en premier lieu, de constituer un cadre de rémunération partagé et équilibré. Redistribué à 80 % aux producteurs, la CVO apporte un complément de revenu de 1 620 € par an à 3 720 exploitations, en contrepartie de l'implication de la filière lait dans la qualité de ses produits. Le solde, soit 20 %, étant affecté à des actions de promotion soit près de 1,7 M€. Cette mesure a eu un effet-levier en matière de promotion.

Depuis 3 années, l'État s'est impliqué sur les actions de communications portées par les quatre organismes de défense et de gestion (Saint-Nectaire, Cantal, Bleu d'Auvergne et Fourme d'Ambert) et l'association des fromages d'Auvergne (AFA). Au cours des 3 dernières années ce sont près de 10 M€ d'actions de communication et de promotion menées par les professionnels, l'État et l'Europe (FEADER) contribuant à plus de 85 % de l'aide consentie, avec les concours de la région et des départements.

Soutien à l'agriculture

L'accord interprofessionnel, conclu en 2009, de mise en place de la CVO est arrivé à expiration le 7 octobre 2011. Un accord transitoire a permis de faire le lien jusqu'à la fin de la campagne laitière fin mars 2012.

Une discussion est engagée avec la filière pour rénover le cadre et tenir compte notamment du Paquet lait, qui vient d'entrer en vigueur (Cf. Règlement UE n°261/2012 du 14 mars 2012 modifiant le règlement CE n°1234/2007).

Le dispositif proposé par l'État aux acteurs de la filière laitière tend à poursuivre, de manière sécurisée et pérenne, l'action engagée pour valoriser les fromages AOP d'Auvergne et à prendre le relais de l'accord interprofessionnel.

Il se décline en 3 volets :

1. La poursuite d'une communication collective sur les fromages AOP au moyen du prélèvement d'une cotisation volontaire obligatoire par le biais d'un accord interprofessionnel étendu.
2. La prise en compte du critère lait AOP dans la détermination du prix du lait, par la voie d'une modification du code rural, permettant d'homologuer une grille de classement interprofessionnelle faisant référence à une fourchette de prix qui imposerait de négocier, au niveau de chaque entreprise, une prime qualité pour les laits AOP.
3. L'assurance de la transparence des données agrégées de calcul de prime qualité.

Ce nouveau dispositif est en cours d'examen par les filières professionnelles.

La confiance dans les fromages est confortée par une politique de sécurité sanitaire et de protection du consommateur, comportant des visites d'établissements mais aussi un travail de coordination avec les organisations professionnelles et l'I.N.A.O.

Les politiques structurelles d'aménagement du territoire

➤ Le Contrat de projet État-Région (CPER) 2007-2013

La cinquième génération du CPER a été conclue pour la période 2007-2013. Il prévoit pour l'Auvergne un montant global de 471,24 M€, financé à 60 % par l'État et à 40 % par la Région, et décline les 3 axes fixés par les Conseils européens de Lisbonne et Göteborg sur l'innovation, la compétitivité et le développement durable.

4 axes d'intervention ont été retenus :

- le désenclavement de l'Auvergne (ligne ferroviaire Aurillac-Clermont),
- le développement économique durable et compétitif,
- le développement des énergies renouvelables et de la biodiversité,

En 2011, la mesure « maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables » a mobilisé 833 363 € sur 139 projets pour des diagnostics énergétiques, études de faisabilité et équipements d'énergies renouvelables. Le projet le plus important a été le financement d'un réseau de chaleur bois énergie pour un groupe HLM à Arpajon-sur-Cère pour un montant de 103 950 €.

- un volet territorial, scindé en un volet régional (Vulcania et TIC), et un volet départemental doté de 5 M€ du FNADT et de 5 M€ du Conseil régional, dont les actions sont précisées dans la convention du 8 octobre 2007 signée entre l'État, le Conseil régional, le Conseil général et la CABA.

Opération (en euros)	Maître d'ouvrage	FNADT prévu
Pacte Cantal	Conseil général	1 500 000
Centre aqualudique St-Flour	Communauté de communes du pays de St-Flour	500 000
Foncier Economique (Puy d'Esban)	CABA	500 000
Ecole départementale d'équitation	Conseil général	500 000
Station de Superloran	Conseil général	500 000
Opération Puy Mary grand site	Syndicat mixte du Puy Mary	700 000
Multiplexe à Aurillac (A la demande de la ville d'Aurillac, la construction du multiplexe a été substituée à la reconstruction de l'îlot des Frères Charmes initialement positionné. Un avenant a été signé en ce sens.)	Ville d'Aurillac	800 000

➤ Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT)

314 000 € ont été accordés à deux projets structurants portés par des collectivités (centre aqualudique de Mauriac et pôle enfance de Vic-sur-Cère), et à la 3ème phase de couverture des zones blanches de téléphonie mobile réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil général.

➤ Développement et rayonnement interrégional

L'État et la Région participent à plusieurs programmes interrégionaux où le Cantal bénéficie de financements ciblés :

- La convention interrégionale Massif Central concerne 6 régions et 22 départements, soit 15 % du territoire national et 3,7 millions d'habitants. Le programme opérationnel plurirégional, fruit d'une importante concertation entre les conseils régionaux, l'État et l'Europe, dispose d'une enveloppe de 163 M€, dont 122,4 M€ à parité entre l'État et les six régions concernées en tout ou partie (Auvergne, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Bourgogne) et 40,6 M€ de FEDER.

Les trois axes de ce programme sont l'accueil de nouvelles populations, la création de richesses et l'accessibilité du territoire pour des projets apportant une valeur ajoutée interrégionale aux politiques départementales et régionales.

En 2011, 14 projets cantaliens ont été programmés pour un montant global de 823 975 €, dont des actions de communication des Appellations d'Origine Protégée (AOP) Cantal et Bleu Auvergne pour un montant de 385 000 €, et la mise en place de télécentres pour 171 000 €.

- Le programme interrégional Vallée du Lot concerne les 5 départements traversés par le Lot. Il est cofinancé par le FNADT (8 M€), le ministère chargé du Tourisme (1 M€) et l'Agence de l'eau Adour-Garonne (10 M€). Ce programme se déroule sur deux axes :

- Environnement : prévention des inondations, mise en œuvre du plan de gestion des eaux, actions de connaissance et gestion des milieux aquatiques, actions d'élimination des rejets directs
- Tourisme : tourisme fluvial, activités liées à l'itinérance, restauration de patrimoine lié à l'eau et à l'itinérance.

En 2011, 5 projets ont été programmés pour un montant de 182 153 € pour des actions de protection du patrimoine (ex : aménagement du bourg de Vieillevie) et de tourisme fluvial (ex : aménagement du site Lanau sur Garabit).



- Le programme interrégional "plan Loire Grandeur nature" doté de 129,4 M€ de crédits État et d'une contribution pour l'Auvergne de 11,5 M€. La vallée de l'Alagnon est concernée par ce programme.

Aménagement du territoire

➤ Programme "compétitivité régionale et emploi" : FEDER

Le programme opérationnel "compétitivité régionale et emploi", approuvé le 19 octobre 2007 par la Commission européenne, est doté de 206 M€ qui seront essentiellement consacrés, en cohérence avec le contrat de projets, au soutien à l'innovation, à la compétitivité des entreprises et à la protection de l'environnement.

Ce programme se décompose en six axes :

- axe 1 : innovation et économie de la connaissance,
- axe 2 : développement économique et attractivité des territoires,
- axe 3 : énergies,
- axe 4 : accessibilité et attractivité,
- axe 5 : environnement,
- axe 6 : dispositif Jérémie (accès des PME aux dispositifs d'ingénierie financière).

L'État, représenté par le Préfet de la région Auvergne, est autorité de gestion du programme. Il a délégué la gestion de certaines mesures au Conseil régional d'Auvergne (45,8 % de l'enveloppe) et à OSEO INNOVATION (4 % de l'enveloppe). Les décisions de financement sont prises par le Comité de programmation régional plurifonds, coprésidé par le préfet de région et le Président du Conseil régional.

En 2011, 12 projets ont été financés pour un montant de 1 271 000 €, dont l'opération « Puy Mary grand site » pour 428 000 €, et la réalisation d'un réseau de chaleur biomasse à Riom-es-Montagnes pour 583 000 €.

➤ Fonds européen agricole pour le développement rural : axe 3, un soutien puissant aux territoires ruraux (FEADER)

Le programme de développement rural est un programme national financé par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour la période 2007-2013. Il permet de valoriser les atouts sur lesquels la région Auvergne doit s'appuyer pour être plus attractive : environnement de qualité, identité patrimoniale forte, agriculture diversifiée, peuplement forestier. En 2011, l'État a soutenu les projets de développement rural et instruit plus du double de dossiers qu'en 2010.

82 dossiers, représentant un investissement de près de 11 M€ pour une aide au titre du FEADER de 1,4 M€, ont été retenus pour des opérations de développement rural portées par des collectivités et des porteurs privés. On peut notamment citer : le développement du site de Lastiouilles sur la commune de Trémouille représentant un investissement de 211 404 € pour une aide au titre de FEADER de 52 923 € ainsi que l'aménagement d'un accueil de loisir sans hébergement à Saint-Flour représentant un investissement de 543 381 € pour une aide FEADER de 60 000 €.

* * *

Une réflexion est d'ores et déjà engagée dans le cadre de la préparation de la nouvelle génération 2014-2020 des programmes européens (FEDER, FSE, FEADER) et Massif Central.

Les pôles d'excellence rurale et le maintien des services publics en milieu rural

➤ Le Cantal, terre de PER !

La politique des pôles d'excellence rurale vise à répondre à des enjeux d'avenir d'aménagement du territoire dans un objectif de cohérence et de développement local. Par l'incitation à la mise en place de nouvelles gouvernances, elle encourage le développement d'une excellence rurale.

Dans le cadre de la 2ème génération de l'appel à projets, six dossiers ont été labellisés en 2010-2011 dans le Cantal, représentant une subvention globale PER de 6 M€ et susceptibles de générer 19 M€ d'investissements.

Deux dossiers ont été labellisés en mars 2011 au titre de la 2ème vague de la 2ème génération de l'appel à projets :

- ◆ PER « Le lac de Saint-Etienne Cantalès : une véritable destination nature et loisirs » porté par la Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac associée à la Communauté de communes « Entre deux lacs »

Les deux collectivités se sont associées pour élaborer un projet de valorisation touristique très innovant, où la thématique de l'eau est abordée sous de multiples aspects, dans une démarche de développement durable. Le projet, d'un coût prévisionnel de 3 468 639 €, bénéficie de 894 306 € au titre du PER dont 789 406 € de FMM (fonds ministériel mutualisé). La convention cadre a été signée le 18 janvier 2012.

- ◆ PER « pérennisation du tissu économique en milieu rural » présenté par la Communauté de communes du Pays de Montsalvy

Ce projet vise à conforter et à organiser en réseau le maillage de l'artisanat, des TPE et des commerces présents sur le territoire.

D'un coût prévisionnel de 2 503 900 €, il bénéficie de 695 045 € au titre du PER, dont 599 045 € de FMM. La convention cadre a été signée le 3 décembre 2011.

Au total, les PER première et deuxième générations représentent une subvention globale de près de 12 M€, susceptibles de générer 45 M€ d'investissements.

➤ Expérimentation services + au public

Les Assises des territoires ruraux organisées en 2009 ont permis de mettre en exergue la demande prégnante des habitants de ces territoires en matière de services à la population, tant en termes d'accessibilité que de qualité de service.

Le protocole d'accord du 28 septembre 2010 entre l'État et neuf opérateurs nationaux de services publics (EDF, GDF-Suez, SNCF, la Poste, Pôle Emploi, l'assurance maladie, les allocations familiales, la Mutualité sociale agricole et l'assurance retraite) a déterminé à titre expérimental dans 23 départements (18 mois) un bouquet d'offre de services publics mutualisés sur les territoires retenus. Dans le Cantal sept collectivités se sont portées candidates, Murat, Maurs, Chaudes Aigues, Salers, Pierrefort, Saint-Mamet et Allanche.

Un contrat départemental a été signé avec la DATAR le 30 janvier 2012 par lequel les opérateurs s'engagent à organiser des permanences physiques ou par visio-accueil, et à former les agents d'accueil à l'information des usagers, le conseil et l'aide à la constitution de dossiers administratifs.

L'État et le Conseil général accompagnent financièrement ce dispositif : État : 81 000 € (51 000 € FNADT et 30 000 € DETR).

Planification et gestion de l'espace

L'État veille à l'élaboration par les collectivités locales de documents d'urbanisme prenant en compte les différents enjeux des politiques publiques, notamment le développement durable, au travers du porter à connaissance et de son avis aux différentes étapes de leur élaboration. La couverture des communes par des documents d'urbanisme est de 39 %, soit 102 communes sur 260.

Le respect des règles de concurrence au sein de l'Union européenne sur l'ingénierie publique concurrentielle a conduit l'État (DDT) à programmer pour fin 2011 la fin de ses interventions dans ce domaine. Pour autant, l'assistance apportée par la DDT aux collectivités éligibles à l'assistance technique de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) est maintenue. Elle permet d'apporter aux collectivités l'assistance nécessaire à l'exercice de leur rôle de maître d'ouvrage, dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de la construction durable.

Cette ingénierie de solidarité concerne 257 communes et 11 EPCI. Les orientations stratégiques 2010-2012 qui cadrent les missions ATESAT s'articulent autour de quatre axes :

- Le renforcement de la mission de conseil en aménagement et en habitat : économies d'énergie, lutte contre l'habitat indigne, accessibilité, réhabilitation des décharges, études d'identification des risques...
- La rationalisation de l'activité voirie et ouvrages d'art : aide à la programmation des travaux, à la consultation des entreprises, assistance à la désignation d'un maître d'œuvre.
- L'accompagnement des élus dans leurs démarches de mutualisation au sein des intercommunalités, voire de transfert de compétences au niveau des Communautés de communes.
- L'application des engagements du Grenelle.

➤ Le schéma de cohérence territoriale (SCOT)

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 a conforté le rôle des SCOT en tant que clés de voûte de la planification territoriale. Le SCOT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale de grande échelle, qui fonde l'évolution d'un territoire sur un projet d'aménagement et de développement durable. Ses principaux objectifs sont :

Aménagement du territoire

- la mise en œuvre des objectifs chiffrés de consommation d'espaces naturels et agricoles,
- la promotion d'un urbanisme conçu en cohérence avec la politique de transports, d'habitat, économe en espace et en énergie,
- une bonne prise en compte des enjeux de l'urbanisme commercial.

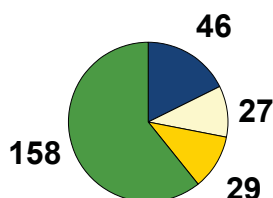
Les dispositions de la loi Grenelle II prévoient un dispositif d'incitation progressive à la réalisation d'un SCOT en visant une obligation de création à l'échéance 2013 pour les agglomérations de plus de 15 000 habitants, et 2017 pour l'ensemble du territoire. Dans le Cantal l'échéance de 2013 s'applique au bassin d'Aurillac (communes d'Aurillac et d'Arpajon) ainsi qu'aux onze ³ communes situées dans un périmètre de moins de 15 km autour de l'agglomération Aurillac-Arpajon, et au bassin de Decazeville⁴.

Le SCOT du Cantal porte sur le seul périmètre de la Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac (CABA). Compte tenu des relations de plus en plus fortes entre les territoires en termes d'urbanisme, de développement économique et commercial, d'habitat et de déplacements, on constate une extension de l'aire urbaine de la CABA et de fortes interactions avec les collectivités intégrées au bassin de vie élargi à la Châtaigneraie.

Afin d'inciter les collectivités à mener ensemble une réflexion intégrée de l'aménagement du territoire et d'envisager à terme une extension éventuelle du périmètre du SCOT, la CABA a fait connaître son intention d'associer les communes et communautés de communes inscrites dans la zone des 15 km aux diagnostics et études préalables à la réalisation du SCOT.

Communes du Cantal

■ PLU en vigueur ■ POS en vigueur ■ CC en vigueur ■ RNU en vigueur



➤ La commission départementale de consommation de l'espace agricole (CDCEA)

Instituée par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010, le préfet a installé la CDCEA qui vise à mieux maîtriser la réduction des espaces agricoles.

Elle émet un avis sur l'opportunité au regard de l'objectif de préservation des terres agricoles de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme. Elle peut en outre être consultée sur toute question relative à la régression des surfaces agricoles et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de l'espace agricole.

³ Polminhac, Vic sur Cère, Thiezac, St Etienne Cantalès, Laroquebrou, Pers, St Mamet, Roannes St Mary, Lafeuillade en Vezie, Teissières les Boulies, Cassaniouze

⁴ Les communes de Maurs, St Etienne de Maurs et Cassaniouze sont situées dans le périmètre de 15 km du bassin de Decazeville

L'aménagement numérique des territoires

La question de l'accès au Très Haut Débit est essentielle pour l'attractivité économique et résidentielle des territoires (maintenir et attirer entreprises et habitants). Aujourd'hui, le Cantal possède des atouts indéniables en la matière – présence de réseaux structurants, volonté des collectivités publiques – qui permettront d'apporter une réponse à son enclavement.

L'État a mis en place un programme national « Très Haut Débit ». Dans ce cadre, en partenariat étroit entre l'État, la région Auvergne et les quatre Conseils généraux, le schéma directeur territorial d'aménagement numérique de l'Auvergne (SDTAN) va permettre de mener sur 15 ans, ce projet de grande ampleur, en concertation avec tous les partenaires, condition nécessaire pour réaliser l'aménagement numérique de nos territoires au moindre coût.

Pour les zones urbaines où la rentabilité financière est assurée, l'investissement sera porté par les opérateurs. Dans le Cantal, sont concernés les territoires de la CABA et la ville de Saint-Flour pour une échéance à 2020. Pour le reste du territoire, s'est engagée une démarche d'appel d'offres en cours dans le cadre d'un partenariat public/privé pour parvenir à la couverture totale du territoire, à échéance 2025. A ce titre, l'État investira 35 M€ sur l'ensemble de l'Auvergne dans le cadre des investissements d'avenir.



Passage à la TNT

Le basculement total au tout numérique s'est effectué le 10 mai 2011.

L'État, au côté des collectivités, du GIP France Numérique et du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel s'est mobilisé pour accompagner les usagers lors de cette évolution.

Plusieurs réunions de la commission de passage à la télévision numérique ont été organisées pour accompagner les élus des communes concernées, les représentants des usagers et des professionnels dans cette démarche.

Les transports

➤ La route nationale 122

La RN 122 constitue l'épine dorsale du Cantal, en reliant au Sud, le grand Sud-Ouest en direction de Figeac et de Toulouse et au Nord-Est, l'A75 en direction de Clermont-Ferrand, Lyon et Paris, et Montpellier au Sud.



Aménagement du territoire

L'enjeu majeur a été constitué par le Programme de Modernisation des Itinéraires Routiers (PDMI) qui a été approuvé pour la période 2009-2014 et qui s'élève à 46,2 M€ de travaux, avec une participation du Conseil général de 4,2 M€.

De plus, l'avant projet sommaire d'itinéraire (APSI) de la RN 122 entre Figeac et le tunnel du Lioran a été également adopté par le Ministre chargé de l'Ecologie. Au total, l'APSI représente un investissement de plus de 220 M€ (Massiac-Figeac).

Trois opérations sont inscrites au PDMI dont la **déviations de Sansac-de-Marmiesse et le contournement sud Aurillac pour un montant de 36,2 M€**. Cette opération correspond à un nouveau tracé à 2X1 voie de plus de 10 kms avec une déviation par le nord de la commune de Sansac-de-Marmiesse actuellement traversée par la RN 122, puis le raccordement au contournement sud-ouest d'Aurillac afin de dévier le trafic de transit qui traverse aujourd'hui l'agglomération. Ce projet répond à des enjeux de sécurité, d'aménagement du territoire et de desserte des zones d'activités.

Sur ce projet, les actions importantes en 2011 ont porté sur la concertation publique, la finalisation des études préalables, le choix de la variante et l'engagement des études détaillées du projet. Fin mars 2012, l'autorité environnementale a été saisie pour faire connaître son avis, et cela en vue du lancement de l'enquête publique au cours du 3ème trimestre 2012.

Par ailleurs, **les travaux de création d'un créneau de dépassement à la Chapelle d'Alagnon** ont été réalisés en 2011 pour un coût de 2 M€. Cet aménagement permet d'améliorer la fluidité du trafic en permettant en particulier le dépassement en sécurité de véhicules lents.

➤ La ligne aérienne Aurillac-Paris

La ligne Aurillac-Paris est une ligne d'aménagement du territoire qui bénéficie pour son exploitation d'aides publiques revêtant un caractère exceptionnel et dérogeant du fait de la libéralisation du trafic aérien au sein de l'Union Européenne.

Dossier majeur pour le département sur le plan économique et de l'aménagement du territoire, la ligne aérienne bénéficie à ce titre d'une aide élevée de l'État, en complément de participations financières du Conseil général, de la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac, de la Chambre de commerce et d'Industrie, du Conseil régional et de l'Inter-consulaire pour financer le déficit de cette ligne pour l'exploitation d'un avion de 48 places. Elle est la seule ligne d'aménagement du territoire à bénéficier d'une participation de l'État de 63 %, dans la limite de 72 % des recettes commerciales hors taxes. Ce taux a pu être obtenu grâce aux négociations menées au plus haut niveau pour atténuer les baisses intervenues pour les aides aux lignes d'aménagement du territoire dans le cadre des restrictions budgétaires. Ainsi, l'État participe à plus de 50 % au déficit de la ligne qui est de l'ordre de 3,3 M€.

Une nouvelle délégation de service public (DSP) d'une durée de quatre ans a été signée le 30 mai 2011.

En 2011, le nombre de passagers a atteint 25 000, soit la fréquentation escomptée à la fin de la DSP (l'année 2010 avait été la 1ère où le nombre de passagers avait franchi la barre des 20 000).

➤ Les travaux ferroviaires

Les lignes desservant le Cantal font l'objet d'investissements importants dans le cadre du Plan Rail et du Contrat de Projet État-Région 2007/2013.

Le Plan Rail Auvergne a pour vocation de lever les ralentissements sur le réseau auvergnat, de prévenir l'apparition de nouveaux ralentissements et d'engager de façon significative la modernisation des voies et la régénération des ouvrages d'art.

En 2011, ont été réalisés au titre du Plan Rail les travaux suivants :

Arvant-Aurillac pour un montant de 21 M€

Neussargues-Saint-Chély-d'Apcher pour un montant de 1,5 M€

En 2012, les travaux concerneront **Viescamp-Bagnac (Aurillac-Toulouse) et Aurillac-Saint Denis-près-Martel (Aurillac-Brive)** pour un montant de 41 M€ (plan rail).

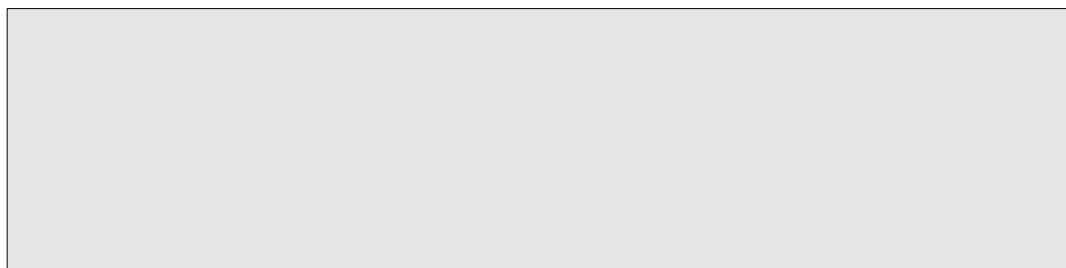
En 2013, les travaux concerneront **Viescamp-Lamativie** pour un montant de 16 M€.

Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques

➤ Une préoccupation : la gestion de la ressource en eau



CHIFFRES CLÉS



La gestion de la ressource en eau passe principalement par des activités de mesure et de suivi.

Les milieux aquatiques font l'objet d'une attention particulière depuis plusieurs années. Les objectifs et les échéances fixés pour atteindre le bon état des eaux, fixés notamment par la directive cadre sur l'eau de 2000 (DCE) et le Grenelle de l'environnement, ont été déclinés par masse d'eau dans les schémas départementaux d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Plusieurs thématiques ont mobilisé les services de l'État en 2011 :

- le processus de classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement : identification et information des propriétaires,
- l'instruction et le contrôle (50 par an) des dossiers hydro-électricité,
- la concertation des acteurs de l'eau sur le processus de renouvellement des concessions en Haute Dordogne,
- le suivi des captages prioritaires : Ressègue et Authre.

L'alimentation en eau de la population du département est assurée par plus de 500 réseaux collectifs publics et privés, à partir de plus de 750 captages. La ruralité (dispersion de l'habitat) et les caractéristiques topographiques comme hydrologiques du département expliquent en partie la multiplicité des ressources captées et le morcellement de la distribution. Au 31 décembre 2010, plus de 30 % des débits d'eau produits dans le Cantal se faisaient à partir de ressources non protégées. Depuis 2007, des actions concertées de tous les partenaires intervenant dans ce domaine (Agence de l'Eau, gestionnaires de réseaux, Conseil général, hydrogéologues, Chambre d'agriculture, élus, ARS) ont permis de mobiliser les collectivités sur ce sujet.

En 2011, l'activité de l'unité territoriale de la DREAL et de la délégation territoriale de l'ARS a été marquée par :

Environnement et prévention des risque

- La recherche de substances dangereuses sur le site de l'abattoir de Laroquebrou.
- Le déploiement de l'outil de télédéclaration de l'autosurveillance en eau.
- La gestion des suites des campagnes de mesures prescrites par le règlement sanitaire départemental de l'eau (RSDE).
- L'analyse de 2 738 échantillons d'eau (14 % en conformité bactériologique).
- L'instruction de 142 captages (autorisation et protection).
- Les visites de contrôles de 25 ouvrages de production d'eau potable (captages/ stations de traitement/ réservoirs).

Le cadre réglementaire applicable en matière d'assainissement

- Directive européenne des eaux résiduaires urbaines (ERU) de 1991 : définit des exigences de performances minimales et de traitement approprié en fonction des volumes couverts.
- Directive cadre sur l'eau (DCE) de 2000 : définit les objectifs de qualité pour les milieux aquatiques repris par masse d'eau dans les SDAGE.
- Plan d'action national 2012-2018 de la police de l'eau.

389 « agglomérations d'assainissement collectifs » sont recensées dans le Cantal. Elles collectent environ 80 % des effluents domestiques et la plupart des rejets industriels pré-traités ou non. L'application de la directive ERU s'est traduite par un programme de mise en conformité de 65 systèmes d'assainissement qui se poursuit.

Le processus de mise en conformité des systèmes d'assainissement départementaux et d'amélioration de la gouvernance de l'eau, qui représente un enjeu stratégique majeur pour le territoire, à la fois en termes de développement durable, mais également d'organisation territoriale dans le cadre de l'intercommunalité, sera un axe majeur de l'action de l'État en 2012 :

- **Réalisation d'une étude de regroupement des gestionnaires d'eau potable par l'État et le Conseil général en partenariat avec les agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, l'Agence régionale de santé et la Direction départementale des territoires**
- **Définition d'une stratégie d'actions pluriannuelles partenariales avec les collectivités sur l'assainissement collectif et non collectif, déclinée sur la base du plan d'action nationale 2012-2018 qui prévoit notamment :**
 - L'achèvement de la mise en œuvre de la DERU en particulier pour les agglomérations non pourvues d'une programmation de travaux.
 - La mise en conformité selon les termes de la DCE.
 - La mise en place de services publics d'assainissement non collectifs (SPANC) dans la partie Est du département (60 communes non couvertes).
 - La fiabilisation du fonctionnement des systèmes d'assainissement : régularisation administrative des rejets et devenir des boues, contrôles du bon fonctionnement des ouvrages, déploiement des procédures d'auto-surveillance.

Environnement et prévention des risques

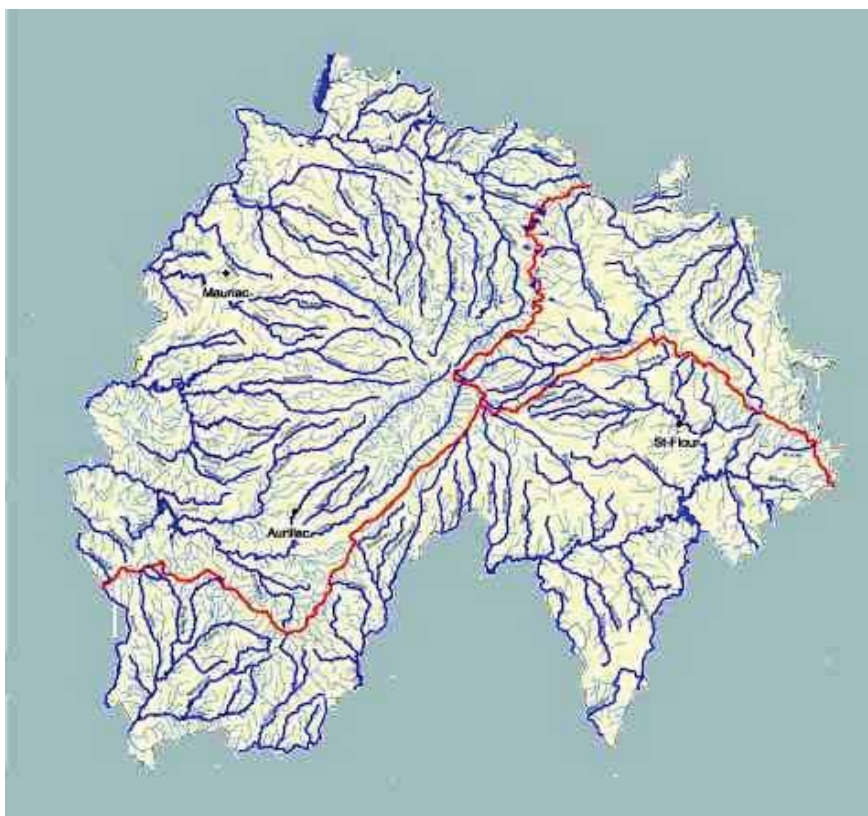
➤ Une avancée : la création de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN)

Créée par arrêté du préfet du 8 avril 2011, la MISEN, "mission inter-services de l'eau et de la nature" regroupe, dans un "pôle de compétence", l'ensemble des services de l'État et des établissements publics concernés par le thème de l'eau et de la nature avec les principaux objectifs suivants :

- Permettre une meilleure coordination des services en matière d'analyse et d'action administrative.
- Proposer des stratégies locales cohérentes de déclinaison des politiques gouvernementales en matière de préservation des milieux, des espèces et des ressources : notamment préservation des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau, sécurité publique et prévention des risques inondation, préservation de la faune et de la flore, protection des habitats, surveillance des territoires...

Les réunions du comité technique permanent, outre l'intérêt d'avoir organisé les échanges d'informations entre services sur quelques dossiers transversaux, ont permis de produire :

- Le projet de plan de contrôle inter services sur trois ans glissant, validé par le préfet et le Procureur de la République au début de l'année 2012. Cette politique de contrôle est fondée sur plusieurs principes : identifier les enjeux prioritaires au regard du territoire cantalien ; orienter les contrôles en fonction des territoires et activités ; identifier les points de contrôle pertinents ; coordonner les suites administratives et judiciaires ; organiser la traçabilité des contrôles et assurer une meilleure communication.
- Un projet de plan d'actions territorialisées déclinant chaque programme de mesures des SDAGE Loire-Bretagne et Adour-Garonne.



➤ La surveillance des installations classées

Le Cantal compte 165 installations classées soumises à autorisation dont près de 50 % sont des carrières et des élevages.

En 2011 les actions de contrôle ont porté notamment sur les carrières de granulats, les installations de traitement des déchets et les élevages.

L'activité des inspecteurs concerne aussi le suivi des sites et sols pollués (déchetterie de Tronquières, anciennes mines d'uranium de Saint-Pierre), le suivi de la mise en œuvre de la réglementation sur les déchets et les produits chimiques, la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT), la participation aux comités locaux de surveillance ou de concertation (CLIS et CLIC)...

Les services d'inspection ont procédé à 119 inspections de terrain et instruit 23 plaintes.

En 2011 ont été élaborés les plans de prévention des risques « inondation » de la Jordanne (communes de Velzic et de Saint-Simon) et « mouvements de terrains » de la vallée du Goul.

Favoriser un développement durable

Le Cantal offre des paysages spectaculaires, des espaces ouverts (volcans cantaliens, Cézallier), des espaces plus fermés (gorges de la Truyère, de la Cère et de la Dordogne), nés de la géologie et du travail de l'homme, et des milieux naturels originaux bien préservés, planèzes, zones humides et tourbières, réseau de cours d'eau à fort intérêt halieutique.

➤ Préserver la biodiversité

◆ Natura 2000

Le Cantal est couvert par **31 sites Natura 2000**, soit **14,5 % du territoire**.

En 2011, l'État a approuvé **14** nouveaux documents d'objectifs (DOCOB), notamment Truyère, Monts et Plomb du Cantal, Sommet Nord Margeride, Gorges de la Dordogne et du Marilhou, ce qui porte le nombre des DOCOB achevés à **26**. La rédaction des cinq derniers documents à gestion interdépartementale devrait s'achever en 2012.

En 2011, ont été signés un premier contrat Natura 2000 concernant la restauration d'un plan d'eau et de zones humides, ainsi que deux chartes Natura 2000 signées avec des propriétaires privés sur le site du marais de Cassan.

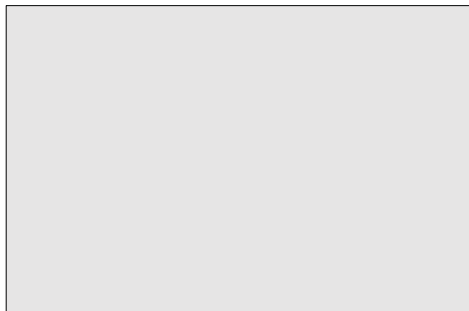
◆ L'observatoire des territoires du Cantal

L'État, en partenariat avec le Conseil général, anime depuis deux ans un observatoire des territoires inédit en Auvergne. Ce partenariat a déjà permis la parution, fin 2010, d'un atlas départemental de plus de 250 cartes. En 2011 a été créé un portail Internet cartographique multi-thématiques (agriculture, eau, infrastructures, forêt, nature, patrimoine, risques, zonages, milieux physiques, limites administratives), destiné à faciliter le travail des utilisateurs et permettre une approche globale des territoires.



➤ Le développement des énergies renouvelables

CHIFFRES CLÉS



La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, prévoit l'élaboration de **schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)** comportant en annexe un volet schéma régional éolien qui définit les parties du territoire favorables au développement de l'éolien.

Ce schéma fixe à l'échelle régionale, à l'horizon 2020, les objectifs et orientations, en matière notamment de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique et de développement des énergies renouvelables. Il s'agit pour la région de **contribuer au respect des engagements européens du « 3X20 en 2020 »** : réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre, porter à 20 % la part des énergies renouvelables, améliorer l'intensité énergétique de 20 %.

Environnement et prévention des risques

Le schéma régional Auvergne qui sera arrêté en juin 2012 est l'aboutissement d'une procédure de consultation des acteurs institutionnels et socio-professionnels autour d'ateliers thématiques (qualité de l'air, déplacements, agriculture, industrie, énergies renouvelables) et d'une consultation publique conduite au premier trimestre 2012. Il retient pour la région Auvergne les objectifs suivants : **réduire de 22,4 % la consommation énergétique finale d'ici 2020, réduire de 15 % les émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 2007), promouvoir une production des énergies renouvelables représentant 30 % de la consommation énergétique finale en 2020 (14,3 % aujourd'hui).**

CHIFFRES CLÉS



♦ Les énergies éolienne et solaire dans le Cantal

Toutes les installations d'éoliennes de + de 50 mètres de haut en fonctionnement ou en projet sont soumises à **la réglementation des installations classées** et font l'objet d'études d'impact, notamment paysagers.

Le Cantal est le **premier département d'Auvergne** producteur d'électricité d'origine éolienne :

- 5 parcs installés pour une puissance de 65,55 MW

Coren : 12 MW

Talizat et Rézentières : 18 MW

Rezentières et Viellespesse : 12 MW

Rageade : 23,55 MW

- 3 parcs autorisés pour une puissance de 47 MW

La Chapelle Laurent : 12 MW

Allanche : 24 MW

Molompize et Auriac l'Eglise : 11 MW

- 2 zones de développement de l'éolien (ZDE) autorisées sur le Cézallier (3-74 MW) et la Châtaigneraie.

En matière d'énergie solaire, le Cantal est également en pointe, à la fois dans le photovoltaïque sur toit, grâce notamment à un important programme d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments agricoles, et dans l'installation au sol de fermes photovoltaïques : centrale photovoltaïque de Renhares à Marmanhac, centrale photovoltaïque du Parc de Tronquières à Aurillac. En 2011, trois nouveaux permis de construire de parcs solaires au sol ont été accordés pour une puissance totale de **plus de 20 MW**.

➤ La gestion maîtrisée des déchets

La prévention des impacts sur l'environnement et la santé, la préservation des ressources naturelles et la mise en décharge des déchets ultimes sont les axes directeurs de la gestion des déchets. Le plan départemental pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés, approuvé par arrêté préfectoral du 11 mai 2007, a pour objectifs la réduction à la source, le développement de la valorisation organique, le développement d'outils de type déchetterie et la collecte sélective. Il retient l'enfouissement comme mode de traitement des déchets et l'organisation par arrondissement pour satisfaire ce service de proximité. Les interventions financières de l'ADEME, dont le préfet du Cantal est désormais le délégué territorial, sur cette thématique ont représenté 42 % des financements alloués au Cantal, soit 0,5 M€, sur un total de 1,4 M€.

Quatre axes d'actions structurent la politique de gestion des déchets dans le département :

◆ Trouver un lieu de stockage de proximité aux déchets ménagers non valorisables

La gestion locale des déchets présente des enjeux forts tant au plan technique qu'en termes de structures, d'autant plus accentués que l'installation de stockage des déchets de l'arrondissement d'Aurillac (centre de Tronquières) a été fermée par anticipation en novembre 2011 et que la non conformité de celle de l'arrondissement de Mauriac (SIETOM de Drugeac) a conduit l'exploitant à opter, courant 2011, pour l'exportation de ses déchets vers la Corrèze (incinération à Egletons).

Le site d'Aurillac devrait être relayé par les sites de Careizac (communes de Saint-Paul-des-Landes et Ayrens) et de Sud-Ytrac (communes de Sansac-de-Marmiesse et d'Ytrac). Les études afférentes à la réalisation de ces sites sont assurées par le Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement (SMOCE) créé en 2008, qui regroupe la CABA et les cinq communautés de communes de l'arrondissement d'Aurillac, soit 55% de la population du département. ⁵

◆ Supprimer les dépôts non autorisés : un recensement des installations de stockage de déchets inertes (ISDI) non autorisées a été réalisé en 2010 et a conduit à la régularisation en 2011 de huit installations. Par ailleurs, plusieurs dépôts sauvages de déchets ont fait l'objet en 2011 d'un signalement, ce qui a conduit à une réunion de sensibilisation avec les maires concernés en janvier 2012 en anticipation d'éventuelles mesures répressives. Celle-ci a permis de poser le problème de l'organisation et de la maîtrise des coûts de la gestion des déchets en territoire rural, et a mis en évidence le besoin d'outils de proximité, notamment pour des déchets du type encombrants et déchets verts.

◆ Compléter les outils de gestion de certains types de déchets des ménages : encombrants, déchets verts... Dans les zones « blanches » de déchetteries, des outils complémentaires sont à mettre en œuvre pour éviter des dépôts non autorisés.

◆ Compléter les outils de gestion d'autres déchets non dangereux : déchets d'assainissement, déchets inertes, déchets du BTP, gravats. Il s'agit de mettre en place des outils de proximité avec un maillage différent selon le type de produits.

⁵ A l'exception du canton de St Cernin

Environnement et prévention des risques

La révision du plan départemental, qui relève de la compétence du Conseil général depuis l'Acte II de la décentralisation, interviendra, conformément aux termes de la loi Loi Grenelle II, au plus tard au 13 juillet 2013. Le nouveau plan départemental de gestion des déchets non dangereux devra énoncer les priorités en termes de prévention des déchets et de réduction à la source, dans un objectif de dimensionnement des outils correspondants à 60 % du poids des déchets non dangereux du territoire du plan, ce qui limite les transferts entre territoires et impose de prévoir localement des capacités de stockage.

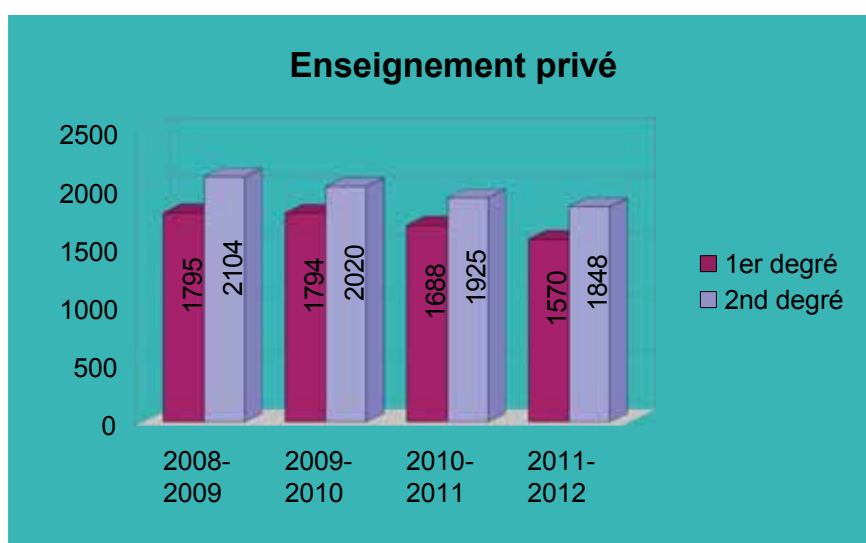
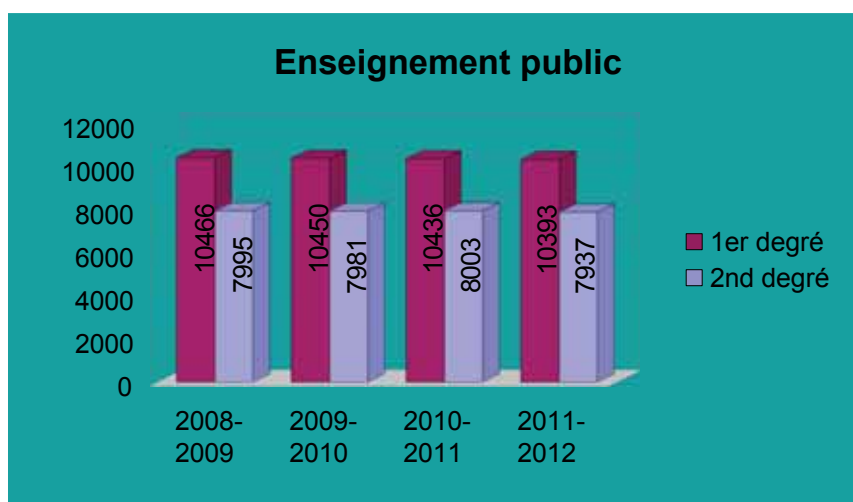
Près de 22 000 élèves sont scolarisés à la rentrée 2011 dans les écoles primaires et les établissements secondaires des secteurs publics et privés.

Le Cantal compte :

- dans le réseau scolaire public : 161 écoles, 22 collèges, 4 lycées et 3 lycées professionnels
- dans le réseau scolaire privé : 17 écoles, 8 collèges et 3 lycées

➤ Situation des effectifs

Les effectifs détaillés pour les années scolaires 2008 à 2011 sont les suivants :



Le Cantal bénéficie de taux d'encadrement élevés qui témoignent d'une réelle prise en compte de la spécificité rurale et montagnarde du territoire. Dans le 1er degré, le Cantal dispose de 7,18 enseignants pour 100 élèves (moyenne nationale : 5,27 ; moyenne académique : 5,76). Le Cantal fait partie des deux premiers départements en France dans ce domaine.

Dans le second degré, le taux d'encadrement pour les collèges est de 22 (indicateur E/D : taux moyen d'élèves par division).

➤ **Mettre en projet la mission éducatrice de l'école**

Pour favoriser la réussite de tous ses élèves, l'académie de Clermont-Ferrand, attentive à décliner sur son territoire la politique nationale tout en tenant compte de ses spécificités, a tenu à formaliser les objectifs qu'elle se donne pour les 4 années à venir. C'est ainsi que le recteur de l'académie a présenté à la rentrée de septembre dernier **le projet académique 2011-2015, intitulé «un avenir pour chaque élève»** et qui comporte 4 axes :

1 - Affirmer le pilotage pédagogique : il s'agit d'assurer à chaque élève un parcours d'excellence, de l'école à l'entrée dans l'enseignement supérieur, en privilégiant l'accompagnement et la cohérence pédagogique tout au long du parcours scolaire.

2 - Garantir la continuité des parcours : il s'agit de développer des approches par compétence, articulées aux savoirs et aux contenus disciplinaires, en s'appuyant sur des dispositifs qui personnalisent les réponses à chaque élève.

3 - Adapter l'offre de formation : dans un environnement de moyenne montagne, avec un maillage dense d'établissements, il s'agit d'améliorer et de rendre cohérente la carte des formations pour satisfaire aux exigences de qualité actuelles.

4 - Valoriser les ressources humaines : dans une académie à taille humaine, mais marquée par des évolutions démographiques inégales, il s'agit de mettre en place une gestion plus individualisée de l'ensemble des personnels (enseignants, d'encadrement, stagiaires...) pour valoriser les compétences ou prévenir des risques professionnels.

L'un des outils majeurs de pilotage est la contractualisation des établissements publics du second degré. Ainsi, les lycées et collèges ont tous signé, en 2011, un contrat d'objectifs avec l'autorité académique, contrat définissant les objectifs à atteindre par l'établissement à partir d'un diagnostic partagé, ainsi que les indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs.

➤ **L'établissement de la carte scolaire** nécessite la conduite d'un dialogue permanent avec les élus locaux. La préparation de la rentrée 2011 s'est déroulée dans le contexte national de la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite. Avec la suppression de 15 emplois dans le 1er degré et qui ne vise que des « postes hors classe », la situation du Cantal s'inscrit dans le maintien de taux d'encadrement favorables. Par ailleurs, à la rentrée 2011, les postes de réseaux d'aide et les postes de remplacement ont été maintenus dans leur totalité.

➤ **L'accompagnement éducatif**

En 2011, 38 % des élèves ont participé aux actions mises en œuvre dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

Dans les établissements, 3 405 heures ont été consacrées à l'accompagnement éducatif (aide aux devoirs, art et culture, activités sportives, langues vivantes).

Culture



Château de Tournemire

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Cantal (STAP) assure, dans le cadre du décret du 6 mars 1979 conférant un niveau d'intervention territorial circonscrit au département du Cantal, **des missions de conseil, de contrôle et de conservation** sur le champ de l'architecture, des sites et paysages, de l'urbanisme et du patrimoine, en s'appuyant sur le code du patrimoine, de l'environnement et de l'urbanisme.

Ces missions sont accomplies avec le souci constant de garantir l'équilibre entre le développement du territoire et le respect du cadre bâti et des paysages :

▶ **Mission de conseil** : il s'agit de contribuer à faire connaître le patrimoine du département auprès du public (visite de l'Hôtel de la préfecture d'Aurillac dans le cadre des journées du Patrimoine...), d'attirer l'attention des maîtres d'ouvrage sur la qualité architecturale (Palmarès CAUE) et la création contemporaine, enfin d'inciter et d'aider à la définition de politiques territoriales respectueuses de la qualité des paysages naturels ou urbains.

▶ **Mission de contrôle** : elle s'exerce sur les dossiers de demande d'autorisation situés dans les espaces protégés qu'il s'agisse de périmètres de protection des monuments historiques, dans les ZPPAUP ou dans les sites protégés (sites classés ou sites inscrits).

▶ **Mission de conservation** : elle porte sur le patrimoine bâti. Il s'agit des édifices protégés, soit au total 405 monuments protégés dont 93 édifices classés et 312 édifices inscrits à l'ISMH contribuant à la valorisation du patrimoine cantalien, au développement de l'attractivité du territoire et à l'activité des entreprises locales.

Le plus important projet conduit en 2011 est la **rénovation et l'extension (+ de 500 m²) de la médiathèque communautaire d'Aurillac** qui a bénéficié d'une subvention DGD de l'État de **1 899 389 €**. Une intervention supplémentaire de 392 640 €, soit 50 % de l'investissement, prendra en compte en 2012 les aménagements intérieurs de cette médiathèque en mobilier, signalétique et informatique. Au total, la collectivité aura bénéficié de 2 292 029 € de plus que ce qu'elle attendait.



Médiathèque communautaire d'Aurillac

Dans le domaine du spectacle vivant :

- le soutien le plus important est attribué à l'*association Éclat* pour l'organisation du festival international de théâtre de rue et le fonctionnement du Centre National des Arts de la Rue : **578 000 €**.
- subvention au *conservatoire d'Aurillac* : 120 000 €
- *convention avec le théâtre d'Aurillac* : 55 000 € par an sur trois ans, de 2011 à 2013
- soutien aux activités de formation théâtrale de la *Ferme de Trielle* (47 000 €)
- soutien à l'agence départementale *Cantal Musique et Danse* (42 000 €)

Dans le domaine des arts plastiques, est à signaler le soutien accordé à la réalisation d'un nouveau *monument aux morts à Saint-Martin-Cantalès*, subventionné exceptionnellement à 80%, soit 50 000 €. A noter également, le projet de *Biennale d'Art contemporain à Saint Flour*, dont la première édition pourrait avoir lieu en 2012. 7 500 € ont déjà été versés en 2011.

Un autre projet de commande est en cours d'instruction sur la mémoire des burons à Pailherols.

Dans le domaine du patrimoine, avec le soutien de l'État aux grands chantiers : églises de Saint-Géraud à Aurillac, de Notre Dame de la Nativité à Girgols, Saint-Martin à Marcolès, sans omettre la Caisse d'Épargne de Saint-Flour, la maison du Baillage à Salers, le château de Montvallat à Chaudes-Aigues. Soit une intervention de l'État de **600 000 € par an en moyenne**.

Dans le domaine du cinéma, l'État a prévu un financement de 800 000 € au profit du projet du multiplexe d'Aurillac.

La DRAC estime l'intervention de l'État dans le domaine culturel à près de 4 M€ en 2011.

Accompagnement et conseil aux collectivités territoriales

2011 a été marquée par la mise en œuvre de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales (RCT), et **l'approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) le 26 décembre 2011.**

Dans le Cantal elle a donné lieu à un important travail de concertation entre les services de l'État, les élus locaux et les 40 membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), afin de rationaliser le schéma de l'intercommunalité. Dès 2010, un dialogue approfondi a été engagé avec les collectivités territoriales, nourri par des réflexions conduites par arrondissement, notamment sur les thématiques des transports, des équipements, de la fiscalité.

Le SDCI du Cantal arrêté en 2011 constitue la base légale et concertée des décisions de création, transformation, fusion, d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et de syndicats. Sa mise en œuvre est fixée par les articles 60 et 61 de la loi RCT qui fixent les règles suivantes :

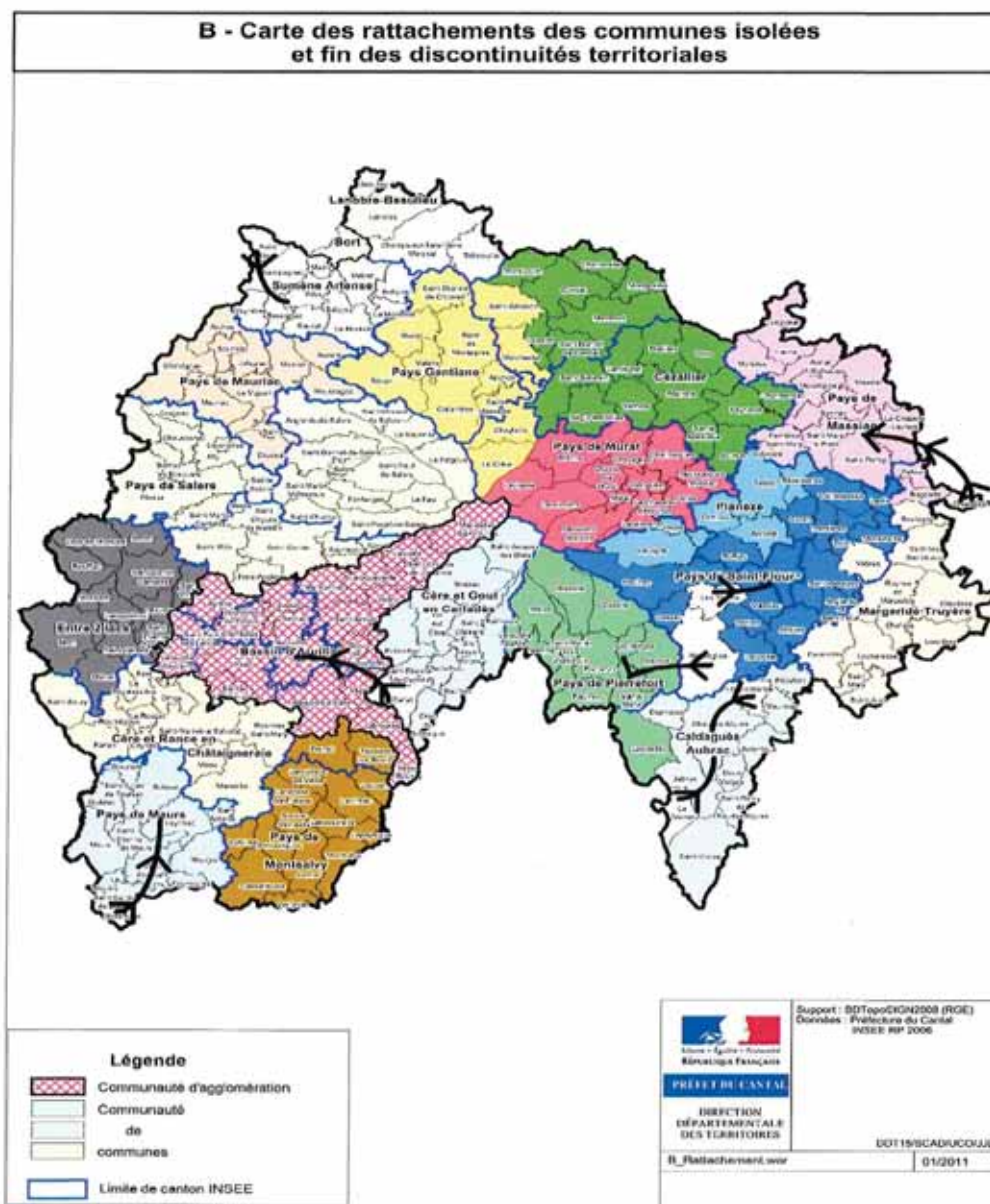
- Dès la publication du SDCI et jusqu'au 31/12/2012, le Préfet demande aux structures concernées de délibérer dans un délai de 3 mois sur les projets d'arrêtés de périmètre inscrits dans le schéma.
- A défaut de remplir les conditions de majorité nécessaires à l'acceptation des projets d'arrêtés de périmètre, le préfet peut passer outre jusqu'au 1er juin 2013, à condition de saisir la CDCI dans un délai d'un mois, la CDCI pouvant faire une proposition différente de celle qui lui est soumise.
- Le préfet peut proposer un projet de périmètre ne figurant pas au SDCI, ou différent de celui-ci, à condition de consulter obligatoirement et préalablement la CDCI.

➤ Le schéma départemental de l'intercommunalité du Cantal

Le législateur a souhaité :

- Une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : dans le Cantal, les **sept communes isolées du département ont été rattachées à des EPCI** : Montmurat à la CC du Pays de Maurs, Saint-Pierre à la CC de Sumène-Artense, La Trinitat et Saint-Martial à la CC de Caldaguès-Aubrac, Neuveglise à la CC de Pierrefort, les Ternes à la CC de Saint-Flour, et Carlat à la Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac (CABA).
- La constitution de périmètres intercommunaux continus et sans enclave : à cet effet le SDCI prévoit la sortie de la commune de Chazelles du périmètre de la CC de Margeride Truyère et son intégration à la CC du pays de Massiac.
- La diminution du nombre de syndicats : le SDCI prévoit la **dissolution de 9 syndicats**, portant leur nombre de 54 à 45.

Le SDCI arrêté le 26 décembre 2011 constitue le « camp de base » du processus d'intercommunalité qui va se poursuivre jusqu'en 2013, en coproduction avec les élus comme le permet la loi RCT, sur la base des jalons ainsi posés. Des chantiers restent ouverts, qui feront l'objet de groupes de travail par arrondissement, tels que la constitution de grandes intercommunalités, y compris dans un cadre inter départemental, au nord Cantal, en Châtaigneraie, ou encore en Margeride, afin de rapprocher les EPCI des bassins de vie, et de leur donner une assise financière et fiscale solide, leviers majeurs du développement de projets structurants.



➤ Le contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales

L'exercice du contrôle de légalité permet, en assurant un respect homogène de la hiérarchie des normes sur l'ensemble du territoire, d'inscrire l'égalité devant la loi de tous les citoyens dans l'organisation décentralisée de la République, telles qu'elles sont l'une et l'autre affirmées par l'article 1er de la Constitution. Il constitue un fondement de l'État de droit et une mission constitutionnelle du représentant de l'État.

Accompagnement et conseil aux collectivités territoriales

Depuis 2006, les préfets sont chargés de mettre en œuvre une stratégie de contrôles des actes afin de fixer des critères de priorité, de déterminer les catégories d'actes les plus sensibles devant faire l'objet d'un contrôle approfondi et d'améliorer l'efficacité du contrôle des actes des collectivités territoriales. L'année 2011 a constitué la première année pleine de la centralisation en préfecture du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire.

L'exercice du contrôle de légalité se concentre sur les actes présentant le plus d'enjeux : certains actes de la commande publique (marchés publics, délégations de service public, contrats complexes et cofinancés par le FEDER), d'urbanisme (procédures de création et réalisation de ZAC, sociétés publiques locales), de la fonction publique territoriale et certains actes exposés à des risques juridiques (actes des collectivités inscrites au réseau d'alerte, des sociétés d'économie mixte...).

Le nombre total d'actes reçus au titre du contrôle de légalité est passé de 27 563 en 2010 à **29 347 en 2011**, dont 2 635 au titre de la commande publique, 2 772 pour l'urbanisme, 1 101 actes budgétaires et 3 668 pour la fonction publique territoriale. Le volume des actes prioritaires contrôlés, quasiment à 100 % par les services de l'État, concerne essentiellement l'urbanisme et la commande publique. Ces actes représentent 20 % des actes reçus au titre du contrôle de légalité. 2 saisines de la Chambre régionale des comptes ont été effectuées en 2011.

99 lettres d'observations ont été adressées aux élus en 2011 (256 en 2010) portant notamment sur la tardiveté de la transmission des délibérations modificatives, les conditions de vote des comptes administratifs et la justification des restes à réaliser.

➤ Les missions de conseil aux collectivités

La préfecture et les sous-préfectures assurent des missions croissantes de conseil aux élus, qui sécurisent leurs procédures en prenant l'attache des services de l'État en amont de leurs décisions, en matière de marchés publics, de fonctionnement des institutions locales (conseil municipal, communicabilité des documents administratifs) et de fonction publique territoriale.

La création de la DDFiP permet d'offrir un conseil fiscal, budgétaire et comptable renforcé : la mise en place de conventions « d'engagement partenarial » entre la DDFiP, les collectivités et les établissements locaux, favorise l'adaptation des prestations de services aux collectivités en matière de conseil. Dans ce cadre, un engagement partenarial a été signé en 2011 avec l'OPHLM du Cantal. Par ailleurs, cette nouvelle offre de service a permis d'élargir le rôle des trésoriers, interlocuteurs privilégiés des collectivités en matière de soutenabilité financière, au conseil fiscal.

Enfin, les dates de communication aux collectivités des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale ont été avancées, permettant aux élus d'accroître leur visibilité financière et fiscale dans l'exercice de préparation des budgets.

➤ Dématérialisation et simplification des flux financiers

14 % des actes soumis au contrôle de légalité font l'objet de télétransmission, au titre du programme ACTES, niveau qui reste encore très inférieur à la moyenne nationale (22 %), mais qui progresse grâce à la prise de conscience croissante des collectivités locales.

Accompagnement et conseil aux collectivités territoriales

Le développement de la dématérialisation repose sur un partenariat entre l'État, les collectivités territoriales et les juridictions financières, portant notamment sur les états de paye, les titres et les pièces de passation et d'exécution des marchés publics. A ce titre, **25 conventions** de partenariats sont en vigueur dans le département. Le développement des offres de service « Portail gestion publique » (transmission des fichiers comptables et consultation des états de paiement, recouvrement et trésorerie en temps réel) et « titre interbancaire de paiement par Internet » (TIPI) constituent des outils de simplification et d'optimisation de la circulation des flux financiers.

La dématérialisation des déclarations et des paiements de l'impôt est une priorité de la DDFiP : près de 18 000 contribuables particuliers ont souscrit leurs déclarations de revenus 2011 par Internet (16 % de plus qu'en 2010) et **46 % des paiements** réalisés par les particuliers sont **dématérialisés**.

S'agissant des professionnels, le seuil d'obligation de télédéclaration et de télé paiement en matière de TVA a été abaissé par la loi à 230 000 € en octobre 2011 et sera encore diminué en 2012. Près de 6 000 entreprises cantaliennes sont concernées. Par ailleurs, ces dernières peuvent obtenir par Internet des imprimés ou attestations, ou déposer en ligne leurs demandes de remboursement de crédit de TVA.

Modernisation de la gestion des politiques publiques

Les actions engagées en 2011 ont permis de consolider les processus de modernisation de la gestion publique articulés autour de la rationalisation des dépenses publiques et de l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

Rationalisation des dépenses publiques

➤ Gestion du parc immobilier de l'État et performance immobilière

La réorganisation de l'administration territoriale de l'État (REATE) est l'un des leviers de la réduction des dépenses publiques. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) du Cantal a été validé en comité de l'administration régionale en juin 2011.

Le SPSI prévoit ainsi de rationaliser et d'optimiser l'occupation des bâtiments des implantations immobilières des services de l'État à l'horizon 12-15 ans, notamment à Aurillac où se situent les principaux enjeux immobiliers. Dans le même temps, un important programme de cessions de biens de l'État a été engagé, destiné à autofinancer les travaux nécessaires à la réalisation du volet immobilier de la REATE.

La mise en œuvre du SPSI permettra de respecter les principaux objectifs nationaux de performance immobilière : rationaliser le nombre de sites occupés, parvenir à un ratio de 12 m² de SUN par poste de travail, limiter les baux externes à moins de 150 € HT hors charges /m², diminuer les coûts d'occupation.

A Aurillac, a été réalisé le regroupement des services de l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), du tribunal des affaires sociales (TASS) et de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC), dans le bâtiment de la maison des affaires sociales.

Sont prévus en 2012-2013 : le regroupement des services de la DDCSPP sur le site de la maison des affaires sociales et le regroupement des services de la DDT sur le bâtiment h de la cité administrative

➤ Mutualisation des moyens et des compétences

L'optimisation des moyens mis à disposition des services déconcentrés est un objectif de la REATE et passe notamment par le développement des opérations de mutualisation inter services et interministérielles. Depuis 2010, un programme budgétaire spécifique porte les dépenses de fonctionnement et de petit entretien des deux directions départementales interministérielles (DDI) et des services de la préfecture.

En 2011, le préfet de département a élaboré un schéma départemental de mutualisation qui intègre ce nouveau cadre financier et qui s'articule avec les dispositifs nationaux et régionaux en matière de marchés publics et de services ressources humaines. Trois chantiers sont ouverts en 2012 :

- La mutualisation du parc automobile des services de l'État.
- La mise en place d'un service commun des formations.
- La création d'un service unique de communication externe de l'État, prolongement de la création en 2011 du site Internet unique de l'État.

La modernisation de la fonction publique

Deux importantes mesures de réorganisation ont été prises.

➤ La création de la DDFIP : un guichet unique pour les particuliers et les entreprises

Après la mise en place le 1er janvier 2010 des directions départementales interministérielles et unités territoriales, **la création en 2011 de la direction départementale des finances publiques (DDFiP)**, fusion de la direction des services fiscaux et de la trésorerie générale, a parachevé la réorganisation de l'administration départementale. Elle regroupe les missions des deux anciennes directions dans trois pôles :

- Pôle gestion fiscale : assiette, recouvrement et contrôle des impôts des particuliers et des entreprises.
- Pôle gestion publique : opérations effectuées pour le compte de l'État et des collectivités locales, service de la fiscalité directe locale, gestion des comptes de dépôts de fonds des déposants obligatoires.
- Pôle pilotage et ressources : gestion des RH, budget, opérations immobilières, gestion informatique.

Achevée en 2011, cette réorganisation a pour objectif principal de simplifier les démarches des usagers qui disposent désormais **d'un interlocuteur unique pour les questions relatives à l'assiette et au recouvrement des impôts.**

- **Usagers professionnels** : les entreprises disposent d'un interlocuteur fiscal unique dans les services des impôts des entreprises (SIE) implantés sur les trois sites du département, Aurillac, Mauriac et Saint-Flour.
- **Usagers particuliers** : l'accueil fiscal de proximité associe les 3 services des impôts des particuliers implantés à Aurillac, Mauriac et Saint-Flour, le centre des impôts foncier départemental basé à Aurillac, et les 12 trésoreries de proximité. Ces services sont compétents pour l'assiette et le recouvrement de l'impôt sur le revenu et les impôts locaux. En 2011 plus de 40 000 usagers ont été reçus.

➤ La révision de l'organigramme de la préfecture

Une modification de l'organigramme de la préfecture (secrétariat général) est intervenue en fin d'année 2011 afin de tenir compte du bilan de la première année de mise en œuvre de la REATE et de l'apparition des directions départementales interministérielles (DDI). Elle vise à simplifier et clarifier certaines missions pour aboutir à des blocs plus homogènes.

- **la direction des actions économiques et des procédures environnementales (DAEPE)** assure des missions de coordination et d'interface de l'ensemble des politiques interministérielles, en lien avec les services régionaux et les partenaires socio-économiques.

- **la direction de la citoyenneté et des collectivités territoriales (DCCT)** conserve la délivrance des titres, l'application de la réglementation générale, l'organisation des élections, le contrôle de légalité et s'enrichit de la programmation et de la gestion de l'ensemble des dotations aux collectivités territoriales qui dépendent du ministère de l'intérieur.

- **le service interministériel départemental des services d'information et de communication (SIDSIC)** : service à vocation interministérielle (17 agents de préfecture et DDI), placé directement sous l'autorité du secrétaire général de la préfecture, il intervient pour le compte des DDI et de la préfecture, en garantissant un service homogène à l'ensemble des structures, en matière de qualité de service, de convergence des technologies et des pratiques au niveau local.

Modernisation de la gestion des politiques publiques

- **La création du pôle d'expertise juridique** : le pôle d'expertise juridique des services de l'État, créé par arrêté préfectoral du 28 avril 2011, a pour mission d'apporter une réponse ciblée et ponctuelle aux questions juridiques complexes et transversales. L'animation et la coordination du pôle sont confiées au sous-préfet de Saint-Flour et permet une mise en réseau des experts des différents services réunis, en tant que de besoin.

L'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers

➤ Simplifier les démarches et réduire les délais de traitement des opérations

La réorganisation du processus de délivrance des titres induit une nouvelle répartition des rôles entre préfetures/sous-préfetures, mairies, professionnels et opérateurs, et permet une instruction dématérialisée des dossiers. Le passeport biométrique, qui a été généralisé dans le Cantal en 2009, a permis une réduction sensible des délais de délivrance qui s'établissent désormais à 1 jour.



La carte nationale d'identité électronique (CNIE) dont la délivrance reposera sur le dispositif mis en place pour le passeport biométrique devrait être opérationnelle fin 2012 début 2013.

Le système d'immatriculation des véhicules (SIV), déployé en 2009 et 2010, fait l'objet d'améliorations successives qui s'achèveront en 2012-2013, avec la possibilité de traiter certaines opérations par Internet (enregistrement des certificats de cession, changements de domicile...).

Permis de conduire

Délivrance des permis de conduire

2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
7 011	6 518	6 693	+ 2,7 %

Délai moyen de traitement des permis de conduire (en jours)

2010	2011
10,43	8,8

Opérations SIV

Nombre d'opérations « préfetures » traitées dans le cadre du SIV (toutes activités)

2010	2011	Evolution 2010/2011
26 199	30 971	+ 15,4%

CNI

Nombre de demandes CNI traitées

2009	2010	2011	Evolution 2010/2011
13 665	12 740	12 386	-2,78%

Délai de traitement des CNI (en jours) : 4 jours en 2010 et 2011

Modernisation de la gestion des politiques publiques

Passeports

Nombre de passeports biométriques validés

2010	2011	Evolution 2010/2011
2 221	2 340	5,40%

Délai de traitement des passeports (en jours) : 1 jour en 2010 et 2011

➤ Mesure de la qualité de service-La procédure Qualipref



La préfecture s'est engagée en 2011 dans une démarche d'amélioration de la qualité d'accueil du public avec la double ambition :

- d'améliorer le service rendu à l'utilisateur,
- de valoriser les missions des agents et des services.

Cette démarche devrait aboutir avant la fin du 1er semestre 2012 à un examen de certification par l'AFNOR des conditions d'accueil du public à la préfecture.

Celle-ci ne sera possible qu'à la condition de respecter près d'une quinzaine d'engagements qualité regroupés dans le référentiel Qualipref spécifique aux services préfectoraux. Des enquêtes de satisfaction ont été réalisées en 2011 par la direction générale de la modernisation de l'État. La préfecture du Cantal a ainsi été classée au **13ème rang** des 163 sites préfectoraux audités.

ANNEXES

LE POIDS FINANCIER DE L'ETAT DANS LE CANTAL

LES DOTATIONS AUX COLLECTIVITES

Les dotations aux collectivités représentent près du quart des dépenses de l'État dans le Cantal.

DOTATIONS/COMPENSATIONS	2010	2011
Dotation globale de fonctionnement	106 418 102	105 514 693
Dotation d'équipement des territoires ruraux (en 2010 DGE + DDR)	5 197 269	5 433 117
DGE département	3 367 954	3 612 997
DGD urbanisme	90 000	79 137
Dotation élu local	500 940	497 154
Dotation de solidarité rurale	6 169 017	6 405 683
Dotation de solidarité urbaine	844 185	844 185
Subventions exceptionnelles	2 584 258	1 918 350
Dotation Nationale Péréquation Communes	1 688 045	1 758 553
Fonds aide SDIS	123 740	0
Fonds de compensation de la TVA	19 489 415	15 609 302
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	6 326 127	6 326 127
Produit des amendes (circulation et radars)	851 739	1 263 522
Fonds de mobilisation pour l'insertion	990 587	705 758
Sous-total dotations	154 641 378	149 968 578
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (créée en 2011)		5 406 445
Sous-total dotations		5 406 445
TOTAL Général	154 641 378	155 375 023

CREDITS EUROPEENS ET FONDS NATIONAUX D'INTERVENTION

Crédits FEDER, FEADER, FSE (en euros)	2010	2011
FEDER : Fonds européen de développement régional	1 926 586	1 271 000
FEADER: Fonds européen agricole pour le développement rural (volet FEADER hors bénéficiaires agricoles et hors axe 4 leader)	1 436 196	1 301 605
FSE : Fonds social européen	2 343 316	1 466 537
FNADT : Fonds national d'aménagement et de développement rural	2 276 286	2 149 411
FMM : fonds ministériel mutualisé	2 268 475	1 388 451
FISAC : Fonds d'intervention pour les services,l'artisanat et le commerce	130 368	287 016
ANAH et autres aides aux logements	3 489 992	2 178 749
TOTAL CREDITS UE et FONDS D'INTERVENTION	13 871 219	10 042 769

LES AIDES AGRICOLES

Aides agricoles (en M€)	2010	2011
AIDES 1ER PILIER (FEAGA : Fonds européen agricole de garantie)	98,24	97,92
AIDES 2ND PILIER (volet du FEADER destiné aux exploitants agricoles, contreparties État incluses)	65	66,21
AUTRES AIDES	0,53	0,24
AIDES CONJONCTURELLES	4,4	16,9
TOTAL AIDES AGRICOLES	168,17	181,27

LES PRINCIPALES DONNEES FISCALES DU DEPARTEMENT

Impôt sur le revenu (n-1)	2010	2011
Nombre de foyers fiscaux	89 647	89 614
Nombre d'imposables	39 897	40 336
Montant total de l'impôt	55 128 408	64 530 173

Prime pour l'emploi		
Nombre de bénéficiaires	23 773	22 599
Montant	11 784 094	11 051 727

Impôt sur les sociétés	2010	2011
Nombre d'assujettis	2567	2592
Produits	33 890 000	41 711 000

Taxe sur la valeur ajoutée	2010	2011
Nombre d'assujettis	13 383	13 467
Produits	139 461 476	146 552 369

Fiscalité directe locale	2010	2011
Taxe d'habitation : assujettis	88 026	89 009
Produits	36 143 429	38 789 062
Foncier bâti ; assujettis	72 606	73 674
Produits	54 588 930	59 412 418
Foncier non bâti ; assujettis	72 243	72 876
Produits	6 410 372	6 889 268
CVAE et IFER	—	5 243
Produits		24 527 852
Cotisation Foncière des Entreprises	—	9 290
Produits		11 862 960

Impôt sur la fortune	2010	2011
Nombre d'assujettis	755	378
Produits	3 293 652	3 639 173

Droits de mutation	2010	2011
Produits	29 977 043	27 399 167

EFFECTIFS DES AGENTS DE L'ÉTAT DANS LE CANTAL

SERVICES	Effectifs physiques 2011
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations	83
Direction départementale des territoires	167
Unité territoriale DREAL	8
Unité territoriale DIRECCTE	27
Unité territoriale ARS	29
STAP	6
Direction départementale des finances publiques	291
Éducation nationale	2 085*
Police	95
Gendarmerie	350
ONAC	3
Préfecture et sous-préfectures	125
TOTAL	3 269

* Personnels titulaires enseignement public + enseignement privé sous contrat, dont 1 837 enseignants.

Glossaire

- A -

AAB : Atteintes aux Biens

ACI : Ateliers et Chantiers d'Insertion

ACTES : Aide au Contrôle de Légalité Dématérialisé

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AFA : Association des Fromages d'Auvergne

AFNOR : Association Française de Normalisation

AI : Associations Intermédiaires

ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

ANEF : Association Nationale d'Entraide Féminine

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOP : Appellation d'Origine Protégée

APSI : Avant Projet Sommaire d'Itinéraire

ARS : Agence Régionale de Santé

AT15 : Association tutélaire

ATESAT : Assistance Technique de Solidarité et d'Aménagement du Territoire

AVDL : Accompagnement Vers et Dans le Logement

AVIP : Atteintes Volontaires à l'Intégrité des Personnes

- C -

CABA : Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

CARRUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues

C ARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

CC : Communauté de Communes

CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives

CCSF : Comité des Chefs des Services Financiers

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CDCEA : Commission Départementale de Consommation de l'Espace Agricole

CDCI : Commission Départementale de Coopération Intercommunale
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale
CIE : Contrat Initiative Emploi
CLE : Contrat Local d'Engagement
CLIC : Comité Local de Concertation
CLIS : Comité Local de Surveillance
CNAA : Comité National de l'Assurance en Agriculture
CNDS : Centre National du Développement du Sport
CNIE : Carte Nationale d'Identité Électronique
CODEFI : Comité Départemental d'Examen des Problèmes de Financement des Entreprises
COMEX : Commission Départementale d'Expulsion
CPER : Contrat de Projet État Région
CSA : Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CTA – CODIS : Centre de Traitement de l'Alerte – Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
CUS : Convention d'Utilité Sociale
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
CVO : Cotisation Volontaire Obligatoire

- D -

DAEPE : Direction des Actions Économiques et des Procédures Environnementales
DALO : Droit au Logement Opposable
DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DCCT : Direction de la Citoyenneté et des Collectivités Territoriales
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDFiP : Direction Départementale des Finances Publiques
DDI : Directions Départementales Interministérielles
DDT : Direction Départementale des Territoires
DERU : Directive sur les Eaux Résiduelles Urbaines
DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DGAL : Direction Générale de l'Alimentation

DGCCRF : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et Répression des Fraudes

DGD : Dotation Générale de Décentralisation

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DOCOB : Document d'Objectifs

DPU : Droits à Paiement Unique

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DSA : Dispositifs de Socialisation et d'Apprentissage

DSP : Délégation de Service Public

- E -

EI : Entreprise d'Insertion

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EIEF : Escroquerie Économique et Financière

EnR : Énergies Renouvelables

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ERU : Eaux Résiduaires Urbaines

ETTI : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

- F -

FEADER : Fonds Européen Agricole et le Développement Rural

FEAGA : Fonds Européen Agricole de Garantie

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FICIA : Fonds d'Incitation et de Communication pour l'Installation en Agriculture

FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

FMM : Fonds Ministériel Mutualisé

FNADT : Fonds National d'Aménagement du Territoire

FONJEP : Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

FSE : Fonds Social Européen

- G -

GDS : Groupement de Défense Sanitaire

GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle

GIE : Groupement d'Intérêt Economique

GVR : Gestionnaire de Voies Radios

- H -

HLM : Habitation à Loyer Modéré

- I -

IAE : Insertion pour l'Activité Économique

ICHN : Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels

IFER : Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

INAO : Institut National de l'Origine et de la Qualité

ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

ISMH : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

- K -

KTEP : KiloTonne d'Équivalent Pétrole

- M -

M€ : Millions d'Euros

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MILDT : Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Toxicomanies

MISEN : Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature

MOUS : Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale

MSA : Mutualité Sociale Agricole

MW : MégaWatt

- N -

NACRE : Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise

- O -

OBDSIC : Ordre de Base Départemental des Systèmes d'Information et de Communication

ONAC : Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

OPH : Office Public de l'Habitat

OPHLM : Office Public d'Habitations à Loyer Modéré

- P -

3P : Parcours de Professionnalisation Personnalisés

PAC : Politique Agricole Commune

PDALPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées

PDMI : Programme de Modernisation des Itinéraires Routiers

PER : Pôle d'Excellence Rurale

PHAE : Prime Herbagère Agro-Environnementale

PIDIL : Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PLS : Prêt Locatif Social

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUS : Prêt Locatif d'Utilité Sociale

PMBE : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMTVA : Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes

POS : Plan d'Occupation des Sols

PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

PSE : Plan Sport Emploi

PST : Programmes Sociaux Thématiques

- R -

RCT : Réforme des Collectivités Territoriales

REATE : Réorganisation de l'Administration Territoriale de l'État

RETEX : Retour d'Expérience

RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques

RNU : Règlement National d'Urbanisme

RSA : Revenu de Solidarité Active

RSDE : Règlement Sanitaire Départemental de l'Eau

- S -

SAU : Surface Agricole Utile

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDACR : Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture du Risque

SDAGE : Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDCI : Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SDTAN : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SIDSIC : Service Interministériel Départemental des Services d'Information et de Communication

SIE : Services des Impôts des Entreprises

SIETOM : Syndicat Mixte d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères

SIG : Système d'Information Géographique

SIV : Système d'Immatriculation des Véhicules

SMOCE : Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement

SOA : Service et Offre Alimentaire

SPANC : Services Publics d'Assainissement Non Collectifs

SPEL : Service Public de l'Emploi Local

SPSI : Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière

SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie

SRU : Solidarité et Renouvellement Urbains

SSAIC : Service Surveillance Animale et Installations Classées

SSU : Secours Soins d'Urgences

STAP : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

SUN : Surface Utile Nette

- T -

TASS : Tribunal des Affaires Sociales

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

TIPI : Titre Interbancaire de Paiement par Internet

TNT : Télévision Numérique Terrestre

TPE : Très Petite Entreprise

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

- U -

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

UE : Union Européenne

- Z -

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZDE : Zone de Développement de l'Éolien

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager